



Société Martiniquaise des Eaux



Station de BELLEFONTAINE - Bourg

ASSAINISSEMENT S.C.C.N.O.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2009

SOMMAIRE

1. COMMENTAIRES GENERAUX	6
1.1. PRÉSENTATION GENERALE DU SERVICE.....	6
1.1.1. <i>Description</i>	6
1.1.1.1. Présentation générale de la SME.....	7
1.1.1.2. Moyens en personnel	7
1.1.1.3. Organisation interne.....	8
1.1.1.4. Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'eau potable (affermage)	9
1.1.1.5. Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'assainissement (affermage et prestations complètes)	9
1.1.2. <i>La démarche sécurité</i>.....	10
1.1.2.1. Rappel réglementaire.....	10
1.1.2.2. La démarche d'évaluation des risques	10
1.1.2.3. Document unique SCCCNO	10
1.1.3. <i>La qualité de service</i>.....	10
1.1.3.1. La démarche qualité de la SME.....	10
1.1.3.2. Le baromètre satisfaction clients	11
1.1.3.3. La qualité de l'eau et des prestations.....	11
1.1.3.4. Le service client	19
1.1.4. <i>La communication externe</i>	22
1.1.5. <i>Evolution de la réglementation</i>	23
1.1.6. <i>Orientations pour l'avenir</i>.....	26
1.1.6.1. Evolution du prix de l'assainissement	26
1.1.6.2. Schéma Directeur d'Assainissement	26
1.1.6.3. Réhabilitation des stations d'épuration	27
1.1.6.4. Télésurveillance des sites	28
1.1.6.5. Intégration de nouvelles installations	28
1.1.6.6. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées.....	29
1.1.6.7. L'assainissement non collectif	32
1.1.7. <i>Les faits marquants 2009</i>.....	33
1.1.8. <i>Indicateurs techniques</i>	37
1.1.8.1. Indicateurs de performance.....	37
1.1.8.2. Usagers assainissement collectif.....	39
1.1.8.3. Assainissement non collectif	39
1.1.8.4. Réseaux et postes de refoulement	40
1.1.8.4.1. Descriptif patrimonial.....	40
1.1.8.4.2. Fonctionnement des réseaux	43
1.1.8.4.3. Fonctionnement des postes de refoulement	45
1.1.8.4.5. Fonctionnement des stations de traitement d'eaux usées	46
1.1.8.5.1. Descriptif patrimonial.....	46
1.1.8.5.2. Fonctionnement des stations	47
1.2. INDICATEURS FINANCIERS	51
1.2.1. <i>Tarifs</i>	51
1.2.2. <i>Prix de l'eau (facture 120 m3)</i>	52
1.3. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS PARTICULIERS.....	53
1.3.1. <i>Diagnostic de réseau</i>	53
1.3.2. <i>Récapitulatif des contrôles de branchements réalisés</i>.....	53
1.3.3. <i>Branchements renouvelés</i>.....	54
1.3.4. <i>Branchements neufs</i>	55
1.3.5. <i>Relations avec les abonnés</i>	55

2. SYNTHESE DES ACTIONS LES PLUS IMPORTANTES A MENER SUR LES OUVRAGES	56
3. RESEAU DE BELLEFONTAINE BOURG.....	59
3.1. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	59
3.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES	60
3.2.1. <i>Postes de refoulement</i>	60
3.2.2. <i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg</i>	61
3.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	63
3.3.1. <i>Réseaux</i>	63
3.3.2. <i>Postes de refoulement</i>	63
3.3.3. <i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg</i>	64
3.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	65
3.4.1. <i>Réseaux eaux usées</i>	65
3.4.2. <i>Postes de refoulement</i>	65
3.4.2.1. Poste du Bourg	65
3.4.2.2. Poste de Cheval Blanc.....	66
3.4.3. <i>Station de traitement d'eaux usées</i>	66
4. RESEAU DE BELLEFONTAINE FOND BOUCHER	68
4.1. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	68
4.1.1. <i>Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente</i>	68
4.1.2. <i>Station de traitement d'eaux usées Décanteur Digesteur</i>	69
4.2. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	70
4.2.1. <i>Réseau eaux usées</i>	70
4.2.2. <i>Stations de traitement d'eaux usées</i>	70
5. RESEAU DU CARBET BOURG.....	72
5.1. SCHEMA D'ENSEMBLE	72
5.1.1. <i>Principe de fonctionnement</i>	72
5.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES	73
5.2.1. <i>Réseaux de collecte</i>	73
5.2.2. <i>Postes de refoulement</i>	74
5.2.3. <i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg</i>	74
5.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	75
5.3.1. <i>Réseaux</i>	75
5.3.2. <i>Postes de refoulement</i>	75
5.3.3. <i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg</i>	77
5.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	78
5.4.1. <i>Réseaux eaux usées</i>	78
5.4.2. <i>Postes de refoulement</i>	79
5.4.2.1. Poste Fond Capot	79
5.4.2.2. Poste Coin.....	80
5.4.2.3. Poste dispensaire	81
5.4.2.4. Poste Marché	82
5.4.2.5. Poste Fromager	82
5.4.3. <i>Station de traitement d'eaux usées</i>	83
6. RESEAU DE CARBET BOUT BOIS.....	84
6.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES	84
6.2. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	84
7. RESEAU DE CASE PILOTE BOURG.....	86

7.1. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	86
7.1.1. <i>Principe de fonctionnement</i>	86
7.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES	87
7.2.1. <i>Réseaux de collecte</i>	87
7.2.2. <i>Postes de refoulement</i>	88
7.2.3. <i>Station de traitement d'eaux usées de MANIBA</i>	89
7.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	93
7.3.1. <i>Réseaux</i>	93
7.3.2. <i>Postes de refoulement</i>	93
7.3.3. <i>Station de traitement d'eaux usées de MANIBA</i>	95
7.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT	96
7.4.1. <i>Réseaux eaux usées</i>	96
7.4.1.1. Réseaux Route Nationale.....	96
7.4.1.2. Lotissement Cité Maniba.....	96
7.4.1.3. Quartier CHOISEUL.....	96
7.4.1.4. Quartier Batterie	96
7.4.2. <i>Poste de refoulement</i>	97
7.4.2.1. Poste du Port.....	97
7.4.2.2. Poste Autre Bord	97
7.4.2.3. Poste Petit Fourneau.....	97
7.4.3. <i>Stations de traitement d'eaux usées</i>	97
8. RESEAU DE CASE PILOTE FOND BOUCHER	99
8.1. STATION DE TRAITEMENT D'EAUX USEES DE BATI SOLEIL.....	99
8.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES	100
8.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	100
8.4. LIMITES DES OUVRAGES	101
8.4.1. <i>Réseaux eaux usées</i>	101
8.4.2. <i>Station de traitement d'eaux usées</i>	101
9. RESEAU DE FOND SAINT DENIS	103
9.1. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	103
9.1.1. <i>Principe de fonctionnement</i>	103
9.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES	103
9.2.1. <i>Réseaux de collecte</i>	103
9.2.2. <i>Station de traitement d'eaux usées</i>	104
9.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	104
9.3.1. <i>Station de traitement d'eaux usées</i>	104
9.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	105
9.5. RESEAU DE PRECHEUR BOURG	107
9.5.1. <i>Réseaux de collecte</i>	107
10. STATION DE LA CHARMEUSE I	108
10.1. CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS	108
10.2. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	110
10.2.1. <i>Station de traitement d'eaux usées</i>	110
10.3. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS REGLEMENTAIRES.....	110
11. STATION DE LA CHARMEUSE II	111
11.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES	111
11.2. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	111
11.2.1. <i>Principe de fonctionnement</i>	111
12. STATION DE LA CITE COQUET	112

12.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES	113
12.1.1. <i>Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet</i>	113
12.2. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT.....	114
12.2.1. <i>Schéma d'ensemble</i>	114
12.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	115
12.3.1. <i>Station de traitement d'eaux usées de Cité Coquet</i>	115
12.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	115
13. STATION DE L'ECOLE COMMUNALE	116
13.1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT.....	116
13.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES	117
13.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	117
13.3.1. <i>Station de traitement d'eaux usées de l'Ecole Maternelle</i>	117
13.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	117
14. STATION CITE SOLIDARITE	118
14.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES	119
14.2. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	119
14.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	119
14.3.1. <i>Station de traitement d'eaux usées de Cité Solidarité</i>	119
14.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	120
15. RESEAU DE SAINT PIERRE BOURG	122
15.1. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	122
15.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES	123
15.2.1. <i>Réseau de collecte</i>	123
15.2.2. <i>Postes de refoulement</i>	123
15.3. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	124
15.3.1. <i>Principe de fonctionnement (après réhabilitation)</i>	124
15.3.2. <i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg</i>	125
15.4. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	126
15.4.1. <i>Réseaux</i>	126
15.4.2. <i>Postes de refoulement</i>	126
15.4.3. <i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg</i>	128
15.5. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	128
15.5.1. <i>Réseaux eaux usées</i>	128
15.5.2. <i>Postes de refoulement</i>	130
15.5.2.1. <i>Poste du Bourg</i>	130
15.5.2.2. <i>Poste Galère</i>	130
15.5.2.3. <i>Poste Roxelane</i>	130
15.5.3. <i>Station de traitement d'eaux usées</i>	130
16. INDICATEURS TECHNIQUES DU MORNE VERT.....	133
16.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES	133
16.2. STATION DE TRAITEMENT D'EAUX USEES	134
16.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	137
16.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	137
ANNEXES	138

1. COMMENTAIRES GENERAUX

1.1. Présentation générale du service

1.1.1. Description

La SOCIETE MARTINIQUE DES EAUX (SME) assure pour votre syndicat la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées.

Le Service assuré concerne :

COMMUNES	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Prêcheur	Saint Pierre	Morne Vert	TOTAL
Population recensée en 2006	1 469	3 673	4 408	889	1 717	4 581	1 872	18 609
Clients assujettis	398	1 059	1 228	30	226	1 519	82	4 542
m ³ facturés	52 914	184 006	129 978	3 155	26 446	167 750	6 938	571 187
Réseaux de collecte gravitaire	4 829	9 765	6 775	200	1 450	11 070	200	34 289
Réseaux de refoulement	1 520	1 410	460	-	3	2 300	-	5 693
Postes de relèvement	2	5	3	-	-	3	-	13
Stations d'épuration	3	2	2	1	6	1	1	16

Le personnel qui assure la collecte et le traitement des eaux usées bénéficie du soutien logistique du Siège Social de la Société Martiniquaise des Eaux.

1.1.1.1. Présentation générale de la SME

La SME a été créée en 1977 ; elle intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux résiduaires, l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau pour 23 communes à travers 2 syndicats :

- les 16 communes du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du sud de la Martinique),
- la gestion du service de l'eau sur les communes du Lamentin et de Saint-Joseph se fait à travers le syndicat mixte SICSM/ CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) ;
- les 7 communes du SCCCNO (Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest).

Elle assure également le service de l'assainissement sur le périmètre du SICSM, du SCCCNO et de la ville du Lamentin en relation avec la CACEM.

Les ressources humaines, financières et techniques de la SME lui confèrent le rôle d'un acteur économique de premier plan en Martinique. Et de par ses liens avec les groupes SUEZ-LYONNAISE DES EAUX et VEOLIA-EAU, la société peut accéder aux moyens de ces deux grands groupes français, réputés pour leur expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement, leur expertise technique, leur solidité économique et leur stabilité financière.

1.1.1.2. Moyens en personnel

L'effectif de la SME est de 175 agents, caractérisé par une compétence forte, basée sur la formation et l'expérience acquises au sein de l'entreprise, ou auprès d'entreprises du même secteur d'activité en métropole.

La SME consacre plus de 3 % de sa masse salariale au développement et au maintien des compétences de ses salariés grâce à la mise en place d'actions de formation performantes en externe et en interne.

La politique de formation est orientée vers la prise en compte de l'ensemble des dimensions utiles à l'exercice efficace de nos métiers, en respectant les exigences des clients (technologies nouvelles, reporting contractuel et réglementaire, management, communication....).

Les agents sont répartis en niveau de qualification comme suit :

Ouvriers – employés :	128
Agents de maîtrise :	34
Cadres :	13
Contrats de qualification :	5

L'effectif en charge de la gestion du service assainissement pour le compte du SCCCNO se compose de :

Ouvriers – employés :	4
Agent de maîtrise :	1

L'organigramme du service est consultable en annexe du présent document.

1.1.1.3. Organisation interne

La SME est organisée par métiers et par agences.

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : - la direction de la société, la comptabilité, la gestion de la clientèle, les ressources humaines, l'informatique, les centraux de télégestion, le management de la Qualité, le bureau d'étude et la direction des exploitations (eau et assainissement).

En 2009, l'organisation des activités d'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que l'accueil client lié à ces activités, a été répartie en deux agences organisées comme suit :

- Agence CENTRE-NORD dont le siège situé dans les locaux de Place d'Armes regroupe les zones CENTRE (Lamentin et Saint-Joseph), NORD (Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fonds-Saint-Denis, Morne-Vert, Prêcheur et Saint-Pierre) et NORD ATLANTIQUE (François, Robert et Trinité) ;
- Agence SUD dont le siège situé à Petit-Bourg regroupe les zones SUD (Marin, Rivière-Pilote, Sainte-Anne, Sainte-Luce et Vauclin) et SUD CARAÏBE (Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, Rivière-Salée, Saint-Esprit et Trois-Îlets).

☞ Organisation de l'astreinte

La SME reçoit les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des installations les plus sensibles.

Le service d'astreinte (18 personnes en continu) permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires.

Le personnel est compétent en termes de traitement d'eau, d'épuration, de plomberie, de terrassement, d'électromécanique et de gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre. L'effectif mobilisé chaque semaine représente environ 10 % de l'effectif total de la société.

L'astreinte est planifiée semestriellement. Un tableau est tenu à jour au Secrétariat de Direction des Exploitations de la SME.

- ***L'organigramme d'astreinte***

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise en quatre entités distinctes :

- **le responsable d'astreinte** :
Il représente la Direction des Exploitations, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.
- **l'astreinte téléphonique** :
L'objectif est de fournir à tout client ou tiers, qui appelle sur un numéro d'urgence, un interlocuteur physique et ce 24 h/ 24.

L'astreinte téléphonique prend le relais du standard de la SME ; la réception des alarmes techniques est centralisée vers la personne qui reçoit les appels des clients.

- l'astreinte d'encadrement :

Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.

Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.

- l'astreinte d'intervention :

Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.

- Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte

- téléphones à domicile et téléphones portables ;
- répondeurs téléphoniques avec renvoi d'appel ;
- radio interne société dans les véhicules ;
- P.C. portables de télésurveillance ;
- véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux ;
- fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne ;
- mallettes d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...) ;
- camion hydrocureur d'intervention.

Les interventions d'astreinte sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures de certification, afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement.

1.1.1.4. *Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'eau potable (affermage)*

- 3 usines de traitement d'eau, 4 captages de sources et 2 forages,
- 185 réservoirs de stockage,
- 85 stations de pompage,
- 18 millions de m³ produits par an,
- plus de 2 100 km de réseau d'eau potable.

1.1.1.5. *Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'assainissement (affermage et prestations complètes)*

- 76 stations d'épuration d'eaux usées représentant une capacité théorique de 180 000 équivalents-habitants,
- 188 postes de relevage,
- 5,3 millions de m³ épurés par an,
- 385 km de réseau d'assainissement.

1.1.2. La démarche sécurité

1.1.2.1. Rappel réglementaire

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, a été revu le 15 décembre 2009.

Il est conçu en plusieurs parties :

- une partie qui lui incombe ;
- l'autre partie qui concerne les collectivités pour lesquelles travaille la SME.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs. Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique.

1.1.2.2. La démarche d'évaluation des risques

L'inventaire des risques a d'abord été réalisé par ouvrage, puis par métier. Ainsi, tous les postes, techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Pour les postes de refoulement, une fiche-type d'identification des risques a été renseignée (en annexe) par les agents, juste avant de procéder à la hiérarchisation des risques et à la définition des actions à mettre en place.

Concernant les stations de dépollution des eaux usées, à l'aide de la liste des risques professionnels (en annexe), les sites ont été inspectés par le service Sécurité en collaboration avec les agents d'assainissement.

1.1.2.3. Document unique SCCCNO

En annexe le document unique SCCCNO. Le canevas utilisé est celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique.

1.1.3. La qualité de service

1.1.3.1. La démarche qualité de la SME

L'évolution du marché et l'ambition de la SME de toujours satisfaire ses clients (collectivités, abonnés et consommateurs), l'ont conduite à entreprendre dès 1999 une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services.

Depuis juin 2005, la SME est certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses activités sur l'ensemble de son périmètre :

- la production et la distribution d'eau potable,
- la gestion administrative des clients,
- la collecte et le traitement des eaux usées,
- l'entretien et l'inspection des réseaux.

La politique d'entreprise définit différents axes :

- ☞ Inscrire l'entreprise dans une démarche d'amélioration continue afin d'assurer la pérennité de notre développement commercial,
- ☞ Anticiper et satisfaire les attentes des clients, mériter leur confiance,
- ☞ Améliorer l'image de l'entreprise avec le souci de respecter les exigences réglementaires et légales.

L'ensemble des agents de la SME est mobilisé sur ces axes d'amélioration par la déclinaison d'objectifs opérationnels individuels et des ressources importantes ont été mises en place afin d'obtenir l'adhésion de tous à cette démarche Qualité.

Le système Qualité en place est évalué en interne, par une équipe d'auditeurs préalablement formés et en externe par l'organisme AFNOR Certification.

L'ensemble de ces évaluations démontre que le système de management de la Qualité de la SME répond bien aux exigences de la norme ISO 9001 version 2000 et met en avant les fondations solides liées à la construction progressive du système Qualité, l'expérience acquise par la SME dans son environnement professionnel et la forte implication et l'appropriation du système Qualité par le personnel.

1.1.3.2. Le baromètre satisfaction clients

Depuis 2000, la SME lance un baromètre annuel de satisfaction pour mesurer l'appréciation de ses clients sur ses prestations et connaître leurs attentes.

Cette opération permet entre autres de positionner la SME pour la qualité des prestations fournies par rapport à six autres opérateurs de services en Martinique (EDF, Télécom, CAF...).

En 2009, l'enquête a été réalisée par l'institut de sondage LH2Dom durant les mois de novembre et décembre 2009.

On peut retenir les résultats suivants :

1.1.3.3. La qualité de l'eau et des prestations

Les résultats de l'autocontrôle pour l'année 2009 sont répertoriés dans les tableaux ci-dessous :

- COMMUNE DE BELLEFONTAINE

STATION	Bourg
Nombre de bilans effectués	2
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	2
ANALYSES CONFORMES	
DBO ₅	1
DCO	2
MES	1
NK	2
Pt	-
Nombre de bilans conformes	1
% de conformité	50 %

- COMMUNE DU CARBET

STATION	Bourg
Nombre de bilans effectués	3
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	2
ANALYSES CONFORMES	
DBO ₅	2
DCO	1
MES	2
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	1
% de conformité	33 %

- COMMUNE DE CASE-PILOTE

STATIONS	Maniba	Bâti Soleil	Lit bactérien
Nombre de bilans effectués	13	1	1
Nombre de bilans dépassant charge de référence	0	0	0
ANALYSES CONFORMES			
DBO ₅	13	1	-
DCO	13	-	-
MES	13	-	-
NK	13	-	-
Pt	-	-	-
Nombre de bilans conformes	13	0	0
% de conformité	100 %	0 %	0 %

- COMMUNE DE FONDS-SAINT-DENIS

STATION	Bourg
Nombre de bilans effectués	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	0
ANALYSES CONFORMES	
DBO ₅	1
DCO	1
MES	1
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	1
% de conformité	100 %

- COMMUNE DU MORNE-VERT

STATION	La Vigie (ancienne station)
Nombre de bilans effectués	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	0
ANALYSES CONFORMES*	
DBO ₅	1
DCO	1
MES	-
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	0
% de conformité	0 %

* : conformité par rapport à l'arrêté du 22 juin 2007

- COMMUNE DE SAINT-PIERRE

STATION	Fond Corré
Nombre de bilans effectués	3
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	3
ANALYSES CONFORMES	
DBO ₅	3
DCO	3
MES	3
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	3
% de conformité	100 %

- COMMUNE DU PRECHEUR

STATION	La Perle	Charmeuse 1
Nombre de bilans effectués	1	1
Nombre de bilans dépassant charge de référence	0	0
ANALYSES CONFORMES		
DBO ₅	-	1
DCO	1	1
MES	1	1
NK	1	-
Pt	-	-
Nombre de bilans conformes	0	1
% de conformité	0 %	100 %

- COMMUNE DE BELLEFONTAINE – Fond Boucher Salle Polyvalente et lits bactériens

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau brute et à l'eau traitée pour le prélèvement.

- COMMUNE DE CARBET – Bout Bois

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau brute et à l'eau traitée pour le prélèvement.

- COMMUNE DU PRECHEUR – Charmeuse 2/ Ecole communale/ Cité Lenny (SOLIDARITE)

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau traitée pour le prélèvement sur la station Charmeuse 2 et Cité Lenny et pas d'accès à l'eau brute pour l'Ecole Communale.

L'application des commentaires du tableau n°6 de l'arrêté du 22 Juin 2007 amène les conclusions suivantes :

- Station du Bourg de BELLEFONTAINE : **NON-CONFORME**
(station en cours de réglage)
- Station de Fond Boucher de BELLEFONTAINE (Lits bactériens) : **NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE**
- Station de Fond Boucher 2 de BELLEFONTAINE (Salle Polyvalente) : **NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE**
- Station du Bourg du CARBET : **NON CONFORME**
(lagune de décantation à curer)

- Fosse septique Bout Bois du CARBET : NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE
- Station de CASE-PILOTE Maniba : CONFORME
- Station de Bati Soleil de CASE-PILOTE : NON-CONFORME
- Station de CASE-PILOTE Lit Bactérien : NON-CONFORME
- Station du Bourg de FOND-SAINT-DENIS : CONFORME
- Station de Coquette du PRECHEUR : BILAN NON REALISE
- Station de Charmeuse I du PRECHEUR : CONFORME
- Station de Charmeuse II du PRECHEUR : NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE
- Station Ecole Communale du PRECHEUR : NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE
- Fosse septique Cité Lenny du PRECHEUR : NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE
- Station La Vigie du MORNE-VERT : NON CONFORME (avant travaux)
- Station Fond Corré de SAINT-PIERRE : CONFORME

Les seuils pris en compte issus de l'arrêté du 22 juin 2007, sauf pour les stations possédant un arrêté spécifique sont les suivants :

- COMMUNE DE BELLEFONTAINE

	Station du BOURG		Station de FOND BOUCHER (salle polyvalente)		Station de FOND BOUCHER (décanteur – digesteur)	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	25	91 %	35	60 %	35	60 %
DCO	125	84 %	-	60 %	-	60 %
MES	35	92 %	-	50 %	-	50 %
NK	15	80 %	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-	-	-

- COMMUNE DU CARBET

	Station du BOURG		Station de BOUT BOIS	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	-	-	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %
MES	-	-	-	50 %
NK	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-

- COMMUNE DE CASE-PILOTE

	Station de MANIBA		Station de BATI SOLEIL	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	25	80	35	60 %
DCO	125	75	-	60 %
MES	35	90	-	50 %
NK	15	70	-	-
Pt	-	-	-	-

- COMMUNE DE FOND-SAINT-DENIS

	Station du BOURG	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %
DCO	-	60 %
MES	-	50 %
NK	-	-
Pt	-	-

- COMMUNE DU PRECHEUR

	Station CHARMEUSE 1		Station CHARMEUSE 2	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %
MES	-	50 %	-	50 %
Nk	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-

	Station COQUETTE		Station ECOLE COMMUNALE		Fosse septique CITE LENNY		Station LA PERLE	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %	35	60 %	35	60 %	25	-
DCO	-	60 %	-	60 %	-	60 %	125	-
MES	-	50 %	-	50 %	-	50 %	-	50 %
Nk	-	-	-	-	-	-	-	60 %
Pt	-	-	-	-	-	-	-	-

- COMMUNE DU MORNE-VERT

Station LA VIGIE		
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	25	80 %
DCO	125	75 %
MES	35	90 %
NK	-	60 %
Pt	-	-

- COMMUNE DE SAINT-PIERRE

Station de FOND CORRE		
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %
DCO	-	60 %
MES	-	50 %
NK	-	-
Pt	-	-

D'autre part la fréquence des prélèvements après la mise en place des équipements réglementaires devra être effectuée conformément au tableau suivant :

Paramètres	BELLEFONTAINE			CARBET	CASE-PILOTE		FONDS SAINT DENIS	MORNE VERT	SAINT PIERRE
	Bourg	Fond Boucher Salle polyvalente	Fond Boucher décanteur – digesteur	Bourg	Bourg	Fond Boucher Bati Soleil	Bourg	La Vigie	Fond Corré
Nombre de mesures par an									
Débit	2	1	1	1	365	1	1	1	2
MES	2	1	1	1	12	1	1	1	2
DCO	2	1	1	1	12	1	1	1	2
DBO ₅	2	1	1	1	12	1	1	1	2
NK	-	-	-	-	4	-	-	-	-
NH ₄	-	-	-	-	4	-	-	-	-
NO ₃	-	-	-	-	4	-	-	-	-
NO ₂	-	-	-	-	4	-	-	-	-
Siccité des boues évacuées	-	-	-	-	4	-	-	-	-

Paramètres	PRECHEUR					
	Charmeuse 1	Charmeuse 2	Coquette	Ecole communale	Cité Lenny	La Perle
Nombre de mesures par an						
Débit	1	1	1	1	1	1
MES	1	1	1	1	1	1
DCO	1	1	1	1	1	1
DBO ₅	1	1	1	1	1	1

1.1.3.4. Le service client

- Accueil de la Clientèle :

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du déléguétaire à l'adresse :

Société Martiniquaise des Eaux
Z.I. Place d'Armes
LE LAMENTIN

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ 7h45 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
- ▶ 7h45 – 12h30 et 13h45 – 17h00, les mardis et jeudis

Pour l'exploitation des services de l'assainissement et de l'eau potable, les abonnés du Nord peuvent également se rendre à notre agence située à l'adresse :

12, rue Schoelcher
LE CARBET

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ Service technique : 7h00 – 14h30, les lundis, mardis et mercredis
7h00 – 13h00 les vendredis
- ▶ Service clientèle : 7h30 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
7h30 – 12h30 et 14h30 – 16h30, les mardis et jeudis

Le service d'astreinte de la SME permet de répondre à toutes les urgences, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le numéro de téléphone en dehors des heures ouvrées est le 05 96 56 99 20.

□ **Information de la Clientèle**

Le « client-consommateur » réclame une information plus régulière et une plus grande transparence sur la qualité et le prix de l'eau. La SME contribue naturellement à ces réponses avec une action de communication très ouverte, structurée et régulière.

En 2009, les actions de communication suivantes ont été réalisées :

- envoi aux abonnés de factures au format recto-verso. Cette facture présente l'historique des consommations, des messages personnalisés, et une plus grande lisibilité des prestations facturées ;
- courrier d'information aux clients afin de leur préciser les évolutions de tarifs survenues au cours de l'année ;
- envoi avec les factures du second semestre des fiches éditées par la DSDS sur la qualité de l'eau de distribution publique en 2007.

□ **Une démarche de progrès**

La SME va poursuivre ses actions d'amélioration de l'accueil et du service à la Clientèle.

* Amélioration de l'accueil téléphonique

Malgré les efforts que nous avons déjà mis en œuvre au cours de l'exercice écoulé (une personne supplémentaire), l'accueil téléphonique mérite d'être encore amélioré.

Nous avons engagé, avec notre prestataire en téléphonie, une démarche complète pour tracer l'ensemble des appels téléphoniques que nous recevons en quantité, par personne et par plage horaire.

En fonction des résultats de cette étude, nous adapterons nos moyens techniques et organisationnels pour pouvoir mieux répondre à l'attente de nos clients.

*** Mise en place de nouveaux moyens de paiement : Carte Bancaire, Télépaiement VAD et Borne Interactive de Paiement**

L'amélioration de notre offre en moyens de paiement a fait partie de nos priorités dès 2005. C'est une requête forte de la part des clients. La carte bancaire nous était régulièrement demandée au travers de la boîte à suggestions (boîte de libre expression des clients sur leurs attentes vis-à-vis de la SME), dans les courriers et dans les sondages IPSOS (demande faite par 31 % des clients sondés). Le télépaiement est également une demande formulée par 11 % de nos clients sondés.

a/ La Carte Bancaire

La mise en place du paiement par carte bancaire répond à une demande forte de la clientèle. Ce nouveau mode de paiement a été mis en place en novembre 2005 à la caisse du Siège Place d'Armes et rencontre un vif succès.

b/ La Borne Interactive de Paiement (B.I.P.)

Nous prévoyons un investissement au titre d'une B.I.P. pour la clientèle. C'est un automate extérieur qui permet le règlement des factures d'eau, par espèce ou carte bancaire, avec délivrance d'un reçu. Cet appareil, grâce à une aide vocale, est utilisable par tout public. L'avantage pour les clients est la possibilité de régler sa facture à notre agence principale en dehors des heures d'ouverture. Dans le cas d'un afflux ponctuel de clients à la caisse, c'est également une solution qui permet de limiter le délai d'attente et donc d'améliorer la qualité de service.

Cet investissement programmé devra s'inscrire dans la refonte complète de « l'accueil Clientèle » qui ne répond plus entièrement à l'attente des abonnés et de la SME.

c/ Le télépaiement :

Dans l'attente d'un paiement via Internet, nous avons mis en place un service de télépaiement VAD (Vente à Distance) par carte bancaire. Ce nouveau mode de paiement permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture d'eau par téléphone en nous indiquant ses références et ses coordonnées de carte bancaire.

Bien qu'opérationnel ce service sera proposé au cours du premier semestre de l'année 2010. A cette occasion une communication spécifique sera réalisée afin d'informer nos clients.

*** Réaménagement des locaux d'accueil Clientèle pour offrir plus de confort et de confidentialité aux personnes se rendant dans nos locaux**

Fin 2004, nous avons transféré le service d'accueil téléphonique de notre siège Place d'Armes, de la partie accueil physique vers la partie back-office et complété le standard d'un deuxième poste. Ces aménagements doivent permettre à court terme de parfaire la qualité de l'accueil téléphonique.

Concernant l'accueil physique et afin de garantir un meilleur confort aux clients se rendant dans nos locaux, nous avons engagé en 2006 une première phase d'études sur un meilleur agencement des bureaux de Place d'Armes, permettant de répondre aux améliorations souhaitées : espaces individualisés pour respect de la confidentialité, meilleure signalisation des files d'attente à l'accueil, installation de la B.I.P., meilleure sécurisation des locaux, etc.

Des actions d'amélioration de l'accueil physique ont été définies dans l'attente du réaménagement des locaux.

Elles seront déployées au cours du 1^{er} semestre de l'année 2010.

1.1.4. La communication externe

Pour mieux répondre aux attentes de ses clients, la SME met en place des axes forts d'amélioration, notamment dans le domaine de l'information.

En 2009, les opérations suivantes ont été réalisées :

- mise à disposition d'informations très détaillées sur notre Société, nos services, notre métier, sur le site Internet : www.smeaux.com ;
- envoi d'une page d'information relative à la qualité du produit et du service, jointe à l'ensemble des factures,
- édition d'un journal interne SME mis à disposition des clients ;
- visites des installations : ouverture facilitée des ouvrages au public (accueil des écoles...) ;
- entretien de relations constructives avec le tissu associatif : participation à des réunions publiques ou privées, à la demande notamment d'associations de consommateurs, pour présenter nos métiers, expliquer encore davantage la facturation et les bonnes pratiques en matière de consommation d'eau... ;
- participation à des émissions radio et télévision,
- information systématique des collectivités et des clients, par mail – par fax - par SMS, particulièrement en cas de manque d'eau (casses, lavages de réservoirs, tests à la fumée) ;
- utilisation des supports médias (TV, radio) pour expliquer les situations de crise ;
- publicité dans la presse spécialisée « collectivités » (Agendas des Maires – des Communes et autres.....) ;
- participation aux courses de gommiers de la Martinique avec l'équipe SME ;
- participation médiatisée aux Bourses Alizés pour l'accompagnement d'étudiants martiniquais dans des voies d'excellence ;
- participation au Congrès des Maires de France et organisation de présentations d'ouvrages caractéristiques du savoir-faire de nos groupes.

1.1.5. Evolution de la réglementation

Principales évolutions du cadre réglementaire dans le domaine de l'assainissement en 2009 :

A) SERVICES PUBLICS

Redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages d'eau et d'assainissement

Décret n° 2009-1683 du 30 décembre 2009 relatif aux redevances dues aux communes, aux départements et aux régions en raison de l'occupation de leur domaine public par des ouvrages des services publics de distribution d'eau et d'assainissement (JORF du 31 décembre 2009)

Les montants de redevance suivants sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- 30 € maximum par kilomètre de réseau, hors les branchements ;
- 2 € maximum par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires, hors les regards de réseaux d'assainissement.

Ces plafonds évolueront au 1^{er} janvier de chaque année.

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation du domaine public est déterminée par l'organe délibérant dans la limite de ces plafonds fixés.

B) ASSAINISSEMENT

1 - Assainissement collectif : un guide d'application de l'arrêté de 2007 est paru

Commentaire technique du 09/04/2009 du ministère.

L'arrêté du 22 juin 2007 relatif à l'assainissement collectif a fait l'objet d'un commentaire technique du ministère suite aux questions des collectivités ou des services de l'Etat et à la circulaire du 15 février 2008.

Ce commentaire éclaire les règles d'auto-surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées urbaines. Il ne porte que sur les agglomérations produisant une charge brute de pollution supérieure à 12kg/ jour de DBO5.

Il recommande :

- une démarche pragmatique de suivi pour les agglomérations d'assainissement de moins de 600kg/j de DBO5 (10 000 EQH) ;
- une limitation des interventions de la police des eaux pour les agglomérations de moins de 120 kg/j de DBO5 (2000 EQH) aux cas manifeste de pollution ;
- la mise en place par les communes qui n'ont aucun dispositif à cet effet, de moyens de mesure de surveillance des principaux déversoirs d'orage et la transmission régulière des données d'auto-surveillance.

2 - Boues : le décret sur le fonds d'indemnisation des risques liés à l'épandage

Décret n°2009-550 du 18 mai 2009 relatif à l'indemnisation des risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles (JORF du 20 mai 2009).

Arrêté du 4/09/2009 fixant la liste des rubriques ICPE dont l'épandage agricole de boues d'épuration industrielles donne lieu à l'intervention du fond (JORF du 23/09/2009)

Introduit par la LEMA (art L 425.1 Code des assurances), le fonds de garantie des risques liés à l'épandage attendait un décret pour entrer en application. C'est chose faite.

Ce fonds est destiné à indemniser les exploitants ou propriétaires de terres agricoles ou forestières des dommages causés par l'épandage, non couverts par une assurance, qui ne pouvaient être connus lors de l'épandage (risque sanitaire ou dommage écologique). Les dommages couverts sont ceux résultant de l'épandage de boues urbaines et certaines boues industrielles.

Le fonds est alimenté par le produit de la taxe annuelle due par les producteurs de boues et dont l'assiette est la quantité de matières sèches de boues produites (volume de boues – réactifs incorporés). La taxe est de 0,50 €/tonne de matière sèche. Toutes les boues produites par l'ensemble des STEP entrent donc dans l'assiette quelque soit la filière de leur élimination.

Les données relatives à l'épandage sont à transmettre au préfet, qui évaluera également le préjudice avec un avis d'une commission nationale d'expertise à constituer.

C) PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

1 - Conditionnalité des aides agricoles au respect de l'environnement

Décret 2009-499 du 30 avril 2009 relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité et arrêté du 30 avril 2009 (JORF du 3/05/2009 p.7477).

Les aides versées à un exploitant agricole peuvent être réduites en cas de non conformité à des exigences environnementales, intégrant la protection de la faune, des eaux souterraines contre la pollution causée par certaines substances dangereuses, la protection des eaux contre les nitrates et la protection des sols lors de l'utilisation de boues d'épuration.

Sur ce point, l'absence de contrat écrit d'épandage ou d'autorisation/ déclaration d'épandage, le respect des périodes d'épandage sont des non conformités.

L'autre ensemble de non conformités a trait à la santé - production végétale et vise principalement les bonnes pratiques agricoles, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et la traçabilité de certains élevages.

2 – Référentiel technique des données sur l'eau et les milieux aquatiques gérés par l'ONEMA

Décret n°2009-1543 du 11/12/2009 relatif au référentiel technique prévu par l'article R213-12-2 du Code de l'environnement (JORF du 13/12/2009).

L'ONEMA reçoit les données et indicateurs relatifs à l'eau, aux milieux aquatiques et à leurs usages ainsi qu'aux services publics de distribution d'eau et d'assainissement.

Il définit le référentiel technique permettant l'interopérabilité de ses dispositifs. Ce référentiel se compose d'un Schéma National des Données sur l'Eau (SNDE) et de documents techniques annexes.

1.1.6. Orientations pour l'avenir

1.1.6.1. Evolution du prix de l'assainissement

L'année 2007 a vu le prix de l'eau augmenter sous l'effet de la mise en place de la redevance prélèvement à compter du 1^{er} janvier 2007.

En 2008, cette tendance à la hausse s'est poursuivie du fait de la mise en œuvre de la redevance modernisation des réseaux de collecte (+ 0,05 €/m³ assujetti).

En 2009, elle s'est prolongée. Ainsi, la redevance modernisation des réseaux de collecte a doublé à 0,10 €/m³.

En 2010, une nouvelle hausse à 0,15 €/m³ est programmée, ce qui aura pour conséquences :

- une plus grande tension dans les relations avec les clients dont le budget eau n'est pas forcément extensible et sur lequel nous avons pu noter une très grande sensibilité ;
- des difficultés de recouvrement plus importantes ;
- une baisse des consommations moyennes individuelles en réaction à l'augmentation des prix.

Les événements de février/ mars 2009 ont confirmé cette grande sensibilité du public à ce sujet.

En conséquence, des efforts communs entre maîtres d'ouvrages et exploitants, de communication, d'information et d'explications devront être déployés pour améliorer la compréhension par tout un chacun de ces évolutions nécessaires.

Les orientations ci-après précisent les actions en cours ou à mener par le SCCCNO qui lui permettront :

- de déterminer l'ensemble des travaux nécessaires en assainissement pour faire face au développement de la population et se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, définir leur priorité (schéma directeur) ;
- d'améliorer le fonctionnement de certaines stations d'épuration (travaux de réhabilitation à venir) ;
- de sécuriser le fonctionnement de ses ouvrages (projet de télésurveillance).

Elles rappellent d'autres problématiques importantes dans le domaine de l'assainissement :

- le devenir des boues de station ;
- l'assainissement non collectif (non inclus dans le contrat d'affermage assainissement).

1.1.6.2. Schéma Directeur d'Assainissement

Le Schéma Directeur Assainissement lancé par le SCCCNO en 2007 a été terminé en 2008. Les principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

- identifier et diagnostiquer l'état des milieux aquatiques, déterminer l'impact des

différents types de rejet sur ces milieux ;

- diagnostiquer l'état du réseau d'assainissement des communes, définir et quantifier les dysfonctionnements ;
- établir un programme pluriannuel de travaux chiffré et hiérarchisé permettant de répondre aux insuffisances constatées et aux contraintes du milieu naturel ;
- faire un état des lieux des systèmes d'assainissement autonomes existant sur le territoire du syndicat et envisager les besoins du SCCCNO pour répondre à ses obligations de contrôle et de gestion de l'assainissement non collectif ;
- proposer pour l'ensemble du syndicat un schéma directeur d'assainissement intégrant les perspectives de développement, PLU... et respectant la réglementation en vigueur.

Il convient cependant de noter que cette étude doit être validée par le Conseil Syndical, afin de statuer sur les orientations définitives données au service de collecte et de traitement des eaux usées. La SME reste en attente des conclusions.

1.1.6.3. Réhabilitation des stations d'épuration

Dans le courant de l'année 2009, la SME a réalisé une étude de faisabilité pour la réhabilitation des stations du CARBET Bourg et de SAINT-PIERRE Fond Corré :

- Station du Bourg du CARBET

L'objectif a été de réutiliser les ouvrages existants pour limiter les investissements et réaliser une unité de dépollution capable de durer 10 à 15 ans.

La filière suggérée pourrait comprendre la mise en place des équipements suivants en complément des ouvrages actuels : un tamisage en entrée, un lit bactérien, un canal de comptage et des équipements électriques associés.

La capacité nominale de l'ouvrage serait de 4 000 EH, sous réserve de réaliser une campagne longue durée afin de connaître précisément la charge actuelle et d'y ajouter les évolutions futures à moyen terme. Son coût est estimé à 1,8 millions d'euro HT.

Curage de la lagune du CARBET : les boues accumulées dans le bassin de décantation doivent être retirées. Une étude a été réalisée en relation avec les services de la Police de l'eau et le SCCCNO afin de définir la méthodologie d'extraction des boues et la solution de traitement de ces dernières la plus adaptée. L'opération de curage est programmée pour le 1^{er} trimestre 2010.

- Station Fond Corré Bourg de SAINT-PIERRE

La volonté de la collectivité de renforcer son potentiel épuratoire peut trouver une solution à hauteur de 3 600 EH contre les 1 900 EH actuels, avec la réhabilitation/ extension de la station d'épuration existante.

Malgré un espace foncier très limité, cet objectif est envisageable avec le recours à la technique de séparation par membranes d'ultrafiltration. L'investissement correspondant à ces travaux serait d'environ 1,3 millions d'euro HT.

Toutefois, la détermination de la charge à prévoir pour l'installation future ne pourra se faire qu'après :

- une campagne longue durée (6 mois minimum) de mesure de la charge hydraulique et organique actuelle permettant de connaître précisément ce qui arrive à la station aujourd'hui ;
- une estimation la plus précise possible des évolutions de la population de la commune à moyen terme devant rejeter ses eaux usées dans cette installation.

Dans le cas où la charge à traiter devait dépasser la limite des 3 600 EH étudiés dans le présent rapport, il sera alors nécessaire d'envisager un aménagement plus important du site avec notamment la création d'un nouveau bassin d'aération.

1.1.6.4. Télésurveillance des sites

La SME a proposé au SCCCNO en novembre 2006, un projet d'équipement de 10 postes de refoulement et une station épuration (Step Maniba).

La mise en place d'une télésurveillance permettra au travers des alarmes et des informations de fonctionnement des ouvrages :

- une plus grande rapidité d'intervention en cas de panne ;
- une sécurité de fonctionnement des installations par un suivi journalier et des bilans hebdomadaires/ mensuels ;
- une aide à la maintenance ;
- une meilleure identification et quantification des eaux parasites.

A la lumière de deux incidents survenus sur le poste entrée eaux brutes de la station de Maniba (06/10/2009 et 02/03/2010), il devient urgent de mettre en œuvre ces équipements afin de garantir une meilleure réactivité en cas de dysfonctionnement des ouvrages télésurveillés.

1.1.6.5. Intégration de nouvelles installations

Aucune installation nouvelle n'a intégré le patrimoine du SCCCNO à la date du 31/12/2009.

Il convient cependant d'étudier en partenariat avec le SCCCNO et la DDAF, la situation administrative des installations suivantes figurant ou pas à l'inventaire présent en annexe du contrat de délégation du service public, à savoir :

La STEP et le PR Anse Belleville au PRECHEUR : Ces deux équipements sont présents dans l'inventaire contractuel sommaire du patrimoine SCCCNO. La rétrocession n'ayant pas été faite entre la Mairie du PRECHEUR et le SCCCNO, il convient à ce titre que le SCCCNO transmette les directives écrites à la SME concernant l'exploitation du site.

La STEP Préville au PRECHEUR : Cette installation présente dans l'inventaire contractuel sommaire du patrimoine SCCCNO et réalisée au cours de l'année 2008 est exploitée par la SME depuis le début de l'année 2009.

La Société Martiniquaise des Eaux reste à ce jour dans l'attente de la transmission du procès verbal de réception de cet ouvrage et du dossier de récolelement.

Le PR THIEUBERT au CARBET : Ces travaux à l'initiative du SCCCNO n'ont à ce jour pas été achevés. L'installation partiellement équipée et n'étant pas en état de fonctionnement est à l'arrêt. Il convient à ce titre que le SCCCNO transmette les directives écrites à la SME concernant l'exploitation du site.

Le PR AQUALAND au CARBET : La rétrocession de cette installation à l'initiative de la CCNM n'a pas à ce jour été actée par le SCCCNO. Il est donc nécessaire de définir en partenariat avec la CCNM, le SCCCNO et la SME les modalités de prise en charge de cette installation actuellement à l'arrêt et sans entretien générant une pollution dans le milieu naturel.

A noter que les projets de rénovation des installations : STEP Vigie (MORNE-VERT), STEP Fond Corré (SAINT-PIERRE), STEP Bourg BELLEFONTAINE et PR de Roxelane (SAINT-PIERRE) initiés par la SCCCNO devrait être achevés au cours de l'exercice 2009.

1.1.6.6. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées

- **Rappel de la réglementation nationale**

Le décret du 8 décembre 1997 fixe les conditions de l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur les sols agricoles ou forestiers, ainsi que pour la revégétalisation.

L'arrêté du 8 janvier 1998 précise les prescriptions techniques applicables à l'épandage en agriculture.

Il ressort de cette réglementation que :

- le producteur de boues est responsable de la filière épandage et de son suivi (organisation et encadrement) ;
- une filière réglementée et contrôlée par l'Etat (article 9 du décret) ;
- les boues ont le caractère de déchet et doivent être traitées en conséquence ;
- la qualité des boues doit assurer leur innocuité. Elles doivent être stabilisées et hygiénisées (article 7 du décret) ;
- une solution alternative d'élimination ou de valorisation des boues doit être prévue pour pallier tout empêchement temporaire de se conformer aux dispositions du présent décret (article 8 du décret) ;
- la traçabilité des opérations doit être assurée (article 9 du décret) ;

- le stockage ne doit pas engendrer de pollutions et de nuisances (article 9 du décret et article 5 de l'arrêté) ;
- les délais d'application sont de 2 à 3 ans, ou immédiatement s'il n'existe pas de plan d'épandage (article 22 du décret).

La situation actuelle est difficile à gérer pour les collectivités et les exploitants.

Le seul exutoire existant à ce jour est la décharge de la Trompeuse, site qui normalement doit être fermé d'ici à 2012.

Concernant la filière agricole, la pression de l'opinion publique et le décret précédent rendent impossible l'épandage de boues non stabilisées et non hygiénisées.

La profession agricole devient de plus en plus sensible aux épandages de boues brutes, même s'ils sont réalisés selon les règles de l'art. De plus, certains stockages autorisés engendrent des odeurs, ce qui provoque des réactions virulentes de riverains parfois relayées par la presse et des associations de protection de l'environnement.

Les principes à retenir sont : réduire les volumes sur site, disposer d'une filière pérenne et de solutions alternatives pour des tailles de stations différentes et veiller à la cohérence au niveau départemental.

- **Cas des stations du SCCCNO**

- La principale station de traitement d'eaux usées de BELLEFONTAINE - Bourg disposera d'une capacité nominale de traitement de 1 900 EH après les travaux de réhabilitation en cours. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec centrifugeuse pour les boues.
- La station de BELLEFONTAINE - Fond Boucher (Salle polyvalente) dispose d'une capacité nominale de 150 EH et ne dispose pas de lits de séchage, les boues sont évacuées par camion hydrocureur.
- La principale station de traitement d'eaux usées du CARBET - Bourg dispose d'une capacité nominale de traitement de 1 800 EH. Le procédé de traitement est du type lagunage aéré.
- La station de traitement d'eaux usées de CASE-PILOTE Bourg - Maniba a fait l'objet d'une réhabilitation de son ancienne filière de traitement et de la construction d'une nouvelle tranche portant la capacité totale de traitement à 7 000 EH. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec déshydratation et chaulage puis mise en décharge des boues. La filière de traitement de cette station permet de répondre aux différents points de la réglementation en vigueur par l'utilisation de la déshydratation et du chaulage. La siccité des boues peut être portée à 30 % par adjonction supplémentaire de chaux.
- La station de CASE-PILOTE - Bâti Soleil dispose d'une capacité nominale de 80 EH et ne dispose pas de lits de séchage. Les boues sont évacuées par camion hydrocureur vers celle du

Bourg.

- La station de FOND-SAINT-DENIS ne répond pas aux contraintes réglementaires.
- La station de SAINT-PIERRE dispose d'une centrifugeuse pour la déshydratation des boues.
- Les quatre stations de traitement d'eaux usées du Bourg du PRECHEUR disposent d'une capacité nominale de traitement totale de 680 EH. Le procédé de traitement est du type boues activées. Elles ont fait l'objet de réhabilitation en 2003, avec le concours de la D.A.F. pour la maîtrise d'œuvre.

Le devenir des boues consiste actuellement en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée à ce jour.

La filière actuelle est non pérenne sur plusieurs points :

- interdiction au 01 juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- une seule décharge fragile à FORT-DE-FRANCE.

En conclusion, aucune des filières actuelles d'élimination des boues n'est ni pérenne, ni en accord avec la nouvelle réglementation.

A ce jour, trois solutions sont en cours d'étude de faisabilité pour l'élimination des boues en MARTINIQUE. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le département :

1) Usine de compostage des boues au LAMENTIN

Le projet consisterait à la réalisation d'un investissement privé porté par deux acteurs qui seraient pleinement impliqués dans la filière d'élimination des boues :

- la SME en tant que producteur de boue ;
- le Lareinty en tant qu'utilisateur du compost produit en agriculture (cannes à sucre, bananes)

L'étude de ce projet est bien avancée avec un montant d'investissement défini, des sources de subventions identifiées, un process déterminé et un terrain localisé.

Les atouts principaux de ce projet sont :

- une solution rustique et fiable ;
- une excellente qualité des boues permettant une valorisation agricole ;
- un co-produit (palette broyée) en abondance localement et non traité chimiquement ;
- une réduction significative de l'utilisation des engrains chimiques pour les terres cultivées ;
- un débouché garanti en agriculture pour le compost ;
- une maîtrise du foncier pour le projet et une situation géographique permettant des économies de transport des boues et du compost ;

- une réalisation rapide de l'usine (mise en service possible au 1^{er} semestre 2011).

2) Le Centre de Valorisation Organique du ROBERT (CVO)

Le CVO produit actuellement du compost à partir de déchets fermentescibles, issus de la collecte sélective des ordures ménagères et des déchets verts. Une étude est en cours pour la faisabilité de l'admission de boues d'épuration dans l'usine, en vue de la fabrication d'un compost utilisable en agriculture.

3) Four à biomasse (CACEM)

La CACEM souhaite étudier une solution d'élimination des boues, après passage sur un four à biomasse (incinération des déchets verts pour séchage des boues) et incinération des boues séchées dans les fours d'OM existants.

1.1.6.7. *L'assainissement non collectif*

L'assainissement non collectif n'est pas inclus dans le contrat d'affermage de la SME. Les informations ci-après sont données à titre indicatif au SCCCNO qui a pris la compétence dans ce domaine.

- Parution des arrêtés :

- arrêté du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif ;
- arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif ;
- arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

Les arrêtés apportent des précisions attendues concernant l'assainissement non collectif (ANC). Les dispositions des arrêtés du 6 mai 1996 sont abrogées, à l'exception des modalités du contrôle par la collectivité.

1) Définition de la mission de contrôle du SPANC

Le contrôle de la collectivité vise à vérifier que les équipements d'ANC ne créent pas de risques environnementaux, sanitaires ou de nuisances. En fonction du type d'installation et de l'existence ou non d'une vérification préalable, la mission consiste en un contrôle périodique, un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien ou une vérification de conception et d'exécution.

2) Procédure d'agrément des vidangeurs

Toute personne réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'ANC doit obtenir un agrément par le préfet pour une durée de dix ans renouvelable. La demande d'agrément doit être adressée au préfet au plus tard avant le 9 avril 2010 pour les personnes exerçant actuellement cette activité.

3) Prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC

L'arrêté fixe les principes généraux et les prescriptions techniques selon lesquels les installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues.

Outre le traitement par le sol, d'autres dispositifs peuvent être utilisés, sous réserve d'un agrément ministériel préalable.

Le MEDDADT a publié sur son site internet une synthèse des dispositions relatives à l'assainissement non collectif et de l'état d'avancement de mise en œuvre.

1.1.7. Les faits marquants 2009

L'année 2009 a été marquée par les évènements suivants :

1) Au sein de la Société Martiniquaise des Eaux

1^{er} janvier : Mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'agence clientèle et du service comptabilité – gestion

21-23 avril : Audit du système qualité ISO 9001 de la SME mené par l'AFAQ

1^{er} sept. : Mise en œuvre de l'organisation opérationnelle par agences territoriales – projet lancé en 2008

16 sept. : Présentation de la directive « Eaux de Baignade » aux communes littorales touristiques par le Centre Technique Littoral (centre de compétence de Lyonnaise des Eaux). ;

18 nov. : Journée de conférence à Versailles pour les élus martiniquais présents dans le cadre du Congrès des Maires (Traitement des boues, Réutilisation des eaux traitées, Télérelève et Eaux de Baignade) ;

15 déc. : Présentation du projet d'usine de compostage porté par la SME et le Lareinty au Conseil Général – obtention de l'agrément de la DRIRE et de l'ADEME sur ce même projet.

2) Grève générale

La grève générale déclenchée le 5 février a affecté une partie du fonctionnement du service. Ces perturbations liées à un arrêt complet de la vie économique de l'île ont pris au mois de mars, après plus d'un mois et demi.

5 février : Début de la grève générale en Martinique – plusieurs réunions se succèderont en Préfecture sur des points très divers dont les salaires et le prix de l'eau – Blocage total de toute activité – La continuité des services publics de l'eau et de l'assainissement sera assurée pendant toute la durée de la crise grâce à la mobilisation du personnel de la SME et à l'organisation mise en place entre la direction de la SME et les pouvoirs publics concernant l'ensemble des ressources critiques : carburants, produits de traitement, évacuation des boues de stations d'épuration, ... ;

14 mars : Accord entre les représentations patronales et le Collectif du 5 février sur l'établissement d'une prime salariale dite de « vie chère » - fin de la grève générale ;

17 mars : Accord entre les collectivités en charge de l'eau et de l'assainissement et le Collectif du 5 février sur une baisse du prix de l'eau de 5% sur les 100 premiers m³ consommés par an et par client et sur la gratuité de 25 m³ par an pour les allocataires de la CMU ;

3) Intempéries du 05 mai 2009

Les intempéries exceptionnelles du mois de mai n'ont eu que de faibles conséquences facilement maîtrisées, concernant les activités de collecte et de traitement des eaux usées sur le territoire du SCCCNO.

Le diagnostic des installations réalisé par la SME une fois les événements climatiques passés, n'a pas mis en évidence de dégâts majeurs sur les ouvrages d'assainissement.

4) Station du Bourg de BELLEFONTAINE

La station d'épuration est en surcharge hydraulique et organique. Il convenait donc de programmer son renforcement, afin de permettre le développement de l'urbanisation de la commune.

Le SCCCNO a lancé en 2007 un appel d'offres pour sa réhabilitation, à savoir :

Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage ;
- la pose de turbines flottantes au niveau du bassin d'aération existant ;
- la mise en œuvre d'un clarificateur accompagné d'un dégazeur amont, d'un puits à écumes et d'un puits à boues.

Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures ;
- l'installation d'une centrifugeuse fixe.

Ces travaux devaient permettre d'intégrer les projets immobiliers du quartier de Fond Capot (commune du CARBET) et de Cheval Blanc, ainsi que l'impact du futur Lycée de BELLEFONTAINE. Démarrés en 2008, ils ont été achevés dans le courant du 1^{er} semestre 2009, mais restent en attente d'une réception définitive.

Il est à noter que le système d'aération par turbine flottante mis en place doit faire l'objet d'une intervention de l'entreprise afin de fiabiliser son fonctionnement.

La SME reste en attente du dossier de récolelement des équipements installés.

5) Station de La Vigie à MORNE-VERT

L'ancienne station étant vétuste et en surcharge, un nouvel ouvrage a été réalisé et mis en service au dernier trimestre 2008.

Cette filière est équipée d'un prétraitement, d'un décanteur digesteur, de disques biologiques et d'un clarificateur. Les boues sont actuellement traitées sur la station de BELLEFONTAINE - Bourg dans le cadre du projet de réhabilitation, comme précisé précédemment.

La SME reste en attente du dossier de récolelement des équipements mis en place.

6) Station de Fond Corré à SAINT-PIERRE

La station d'épuration actuelle a atteint sa capacité nominale de traitement.

Le SCCCNO a lancé en 2007 un appel d'offres pour sa réhabilitation, à savoir :

Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage ;
- la pose d'un hydroéjecteur dans le bassin d'aération existant en complément du pont brosse actuel ;
- l'amélioration de la re-circulation et de l'extraction des boues ;
- la réhabilitation du local technique.

Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures ;
- l'installation d'une centrifugeuse fixe

Ces travaux ont démarré en 2008 et se sont achevés au cours du 3^{ème} trimestre 2009.

La SME reste en attente du dossier de récolelement des équipements mis en place.

7) Les enquêtes raccordables/ non raccordables au réseau d'assainissement

Ce travail nécessitait préalablement la fourniture par le SCCCNO à la SME, des fonds cadastraux permettant d'identifier précisément les références des parcelles qui feront l'objet de ces enquêtes et leur propriétaire. Ces éléments ont été fournis début 2009 et les enquêtes ont pu démarrer au 1^{er} semestre 2009.

Les résultats des enquêtes menées par la SME ont été transmis au SCCCNO aux cours du mois de novembre 2009.

Les clients potentiellement raccordables sont évalués à 184 dans le cadre de notre démarche (distance habitation à réseau ≤ 100 ml).

La campagne d'enquêtes a évalués à 162 la liste des clients raccordables (et non raccordés) pour lesquels la SME a émis des factures d'assainissement

La SME reste toujours en attente des directives du SCCCNO concernant les modalités de règlement de ce dossier.

1.1.8. Indicateurs techniques

1.1.8.1. Indicateurs de performance

IP1	Taux de réponse au courrier dans un délai de 15 jours	
	Définition : Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires/Nombre de contacts (par écrit et par oral) nécessitant une réponse écrite.	100 %
IP2	Proportion de lettre d'attente parmi les réponses du déléataire	
	Définition : Nombre de lettres d'attente/Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires.	0
IP3	Réclamations (par thème de référence)	
	Définition : Les réclamations adressées par voie orale ou par voie de courrier sont classées par thèmes récurrents par la nomenclature ci-dessous : Exploitation : B-1-1 : obstruction sur réseau – B-1-2 : obstruction sur branchement - B-2-1 : débordement/inondation sur station de pompage – B-2-2 : débordement chez l'abonné – B-3 : casse – B-4 : odeurs Travaux : C-1 : réclamation sur travaux de réparation sur réseau – C-2 : réclamation sur travaux réalisés sur branchement Service Relation Commerciales : D-1 : réclamation sur niveau du prix – D-2 : réclamation pour erreur de relève ou facturation – D-3 : réclamation sur la qualité des contacts et de l'accueil.	D1 (principalement)
IP4	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf	
	Définition : Nombre de travaux de branchement réalisés dans un délai inférieur ou égal au délai contractuel après autorisation administrative et acceptation du projet / nombre de travaux de branchement réalisés.	100 %
IP5	Existence d'engagements envers le client	
	Définition : Existence d'engagements vers le client classés par points d'engagement <ul style="list-style-type: none">- proposition de rendez-vous sous 8 jours- respect des rendez-vous dans une plage de 4 heures au plus- intervention dans les 2 heures en cas d'urgence- délais de réponse au courrier (inférieur à 15 jours)- délais de réalisation des travaux de branchement ou raccordement (après acceptation paiement, et autorisation du projet, inférieur à 15 jours).	100%
IP6	Taux d'impayés 6 mois après facturation	
	Définition : Montant des impayés 6 mois après facturation / total des montants facturés correspondants 1^{er} semestre 2009 : 95 237,64 € 2^{ème} semestre 2009 : Sera disponible en juin 2010	4,15%
IP7	Taux de conformité des bilans	
	Définition : Ratio nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés.	Cf 1.1.2.3
IP8	Rendement épuratoire	
	Définition : Rapport [(charge entrante – charge sortante) / charge entrante] pour les paramètres suivants : DBO5, DCO, MES, azote (NGL), phosphore (PT)...	Cf 1.1.6.5.3
IP9	Nombre de contrôle réalisé par le déléataire	
	Définition : Il s'agit des contrôles réalisés par le déléataire en plus du programme d'auto-surveillance prévu au contrat.	1 271
IP10	Production réelle de boues	
	Définition : Taux annuel de la production de boues en masse (tonne de boue brute) / nombre d'abonnés.	0,027
IP11	Suivi des rejets sans épuration dans le milieu récepteur : en nombre ou en flux	

Définition : En réseau unitaire : volume déversé / nombre de points de déversements suivis En réseau séparatif : volume déversé	Non comptabilisé : absence de débitmètre
--	--

IP12	Nombre de journées ou un dysfonctionnement majeur du système de traitement
Définition : Nombre de jours de dysfonctionnement majeur.	1

IP13	Nombre de jours d'arrêts de fonctionnement sur les stations de pompage
Définition : Nombre de jours cumulés où un arrêt de fonctionnement a eu lieu sur l'un des PR du service.	0

IP14	Nombre de désobstructions sur réseau
Définition : Nombre de désobstructions réalisées sur le réseau.	39

IP15	Nombre de débordements d'effluents dans les locaux des usagers
Définition : Nombre de débordements ou d'inondations (mesurés directement ou suivis par les plaintes)	0

IP16	Indice d'eaux parasites à l'entrée des systèmes d'épuration
Définition : Pourcentage d'eaux parasites arrivant au système d'épuration. Ce pourcentage est obtenu :	

- soit par mesure lors d'un diagnostic (débit nocturne...)

- soit par l'estimation suivante (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume collecté) / volume collecté

- ou à défaut = (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume facturé assainissement) / volume facturé assainissement.

* Cet indicateur ne peut être suivi précisément de part l'absence de comptage des volumes entrée ou sortie pour la plupart des stations

IP17	Nombre de points noirs
Définition : Il s'agit de sites à problèmes répétés ou nécessitant au moins deux interventions par an.	0

IP18	Nombre de réparations de conduites principales pour défauts d'étanchéité ou rupture
Définition : Nombre total annuel de réparations sur les conduites principales (pour défaut d'étanchéité ou rupture) où les conduites principales sont les canalisations à l'exclusion des branchements (c'est-à-dire réseau).	4

IP19	Linéaire d'hydrocurage préventif
Définition : Linéaire de réseau principal curé à titre préventif.	4 km

IP20	Nombre de branchements renouvelés
Définition : Nombre de branchements renouvelés dans l'année.	0

1.1.8.2. Usagers assainissement collectif

- **NOMBRE D'USAGERS – VOLUMES ASSUJETTIS :**

	2005	2006	2007	2008	2009
BELLEFONTAINE					
Nombre d'assujettis assainissements	401	397	401	399	398
Volumes assujettis (m ³)	52 781	54 454	56 927	53 808	52 914
CARBET					
Nombre d'assujettis assainissements	1 062	1 068	1 074	1 064	1 059
Volumes assujettis (m ³)	216 110	214 910	211 502	208 408	184 006
CASE PILOTE					
Nombre d'assujettis assainissements	1 178	1 221	1 209	1 218	1 228
Volumes assujettis (m ³)	148 878	147 686	143 913	139 598	129 978
FONDS SAINT DENIS					
Nombre d'assujettis assainissements	29	29	30	30	30
Volumes assujettis (m ³)	3 310	1 573	3 504	3 444	3 155
PRECHEUR					
Nombre d'assujettis assainissements	174	201	182	176	226
Volumes assujettis (m ³)	25 712	27 746	24 029	24 770	26 446
MORNE VERT					
Nombre d'assujettis assainissements	59	59	80	81	82
Volumes assujettis (m ³)	5 349	5 690	6 031	7 414	6 938
SAINT PIERRE					
Nombre d'assujettis assainissements	1 551	1 535	1 538	1 535	1 519
Volumes assujettis (m ³)	198 870	187 993	193 337	163 363	167 750
Total nombre d'assujettis assainissements	4 454	4 510	4 514	4 503	4 542
Total volumes assujettis (m³)	405 915	640 052	639 243	600 805	571 187

1.1.8.3. Assainissement non collectif

Le contexte réglementaire a été rappelé dans le paragraphe 1.1.4 3 « Problématique de l'assainissement non collectif ».

Nous ne disposons pas de données actuellement sur le nombre de logements concernés par l'assainissement non collectif.

1.1.8.4. Réseaux et postes de refoulement

1.1.8.4.1. *Descriptif patrimonial*

Bellefontaine		2005	2006	2007	2008	2009
Linéaire gravitaire	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>	<i>m</i>	1 941	2 464	2 464	2 464	2 464
<i>Cheval blanc</i>	<i>m</i>	1 705	1 705	1 705	1 705	1 705
<i>Fond Boucher</i>		660	660	660	660	660
Linéaire refoulement	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>		550	1 300	1 300	1 300	1 300
<i>Cheval Blanc</i>		-	220	220	220	220
Nombre de postes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		2	2	2	2	2
Nombre de pompes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		4	4	4	4	4
Puissance totale installée	<i>kW</i>					
<i>Bourg</i>		29,6	29,6	29,6	29,6	29,6

Case Pilote		2005	2006	2007	2008	2009
Linéaire gravitaire	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>	<i>m</i>	6 375	6 375	6 775	6 775	6 775
Linéaire refoulement	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>		460	460	460	460	460
Nombre de postes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		3	3	3	3	3
Nombre de pompes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		6	6	6	6	6
Puissance totale installée	<i>kW</i>					
<i>Bourg</i>		24	24	24	24	24

Carbet		2005	2006	2007	2008	2009
Linéaire gravitaire	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>	<i>m</i>	7 025	9 515	9 515	9 515	9 515
<i>Bout bois</i>		-	250	250	250	250
Linéaire refoulement	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>		1 410	1 410	1 410	1 410	1 410
Nombre de postes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		5	5	5	5	5
Nombre de pompes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		10	10	10	10	10
Puissance totale installée	<i>kW</i>					
<i>Bourg</i>		54,2	54,2	54,2	50,8	50,8

Fonds Saint Denis		2005	2006	2007	2008	2009
Linéaire gravitaire						
<i>Bourg</i>	<i>m</i>	200	200	200	200	200
Linéaire refoulement						
<i>Bourg</i>	<i>m</i>	-	-	-	-	-
Nombre de postes						
<i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	-	-	-
Nombre de pompes						
<i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	-	-	-
Puissance totale installée						
<i>Bourg</i>	<i>kW</i>	-	-	-	-	-

Prêcheur		2005	2006	2007	2008	2009
Linéaire gravitaire						
<i>Charmeuse</i>	<i>m</i>	850	850	850	850	850
<i>Cité Lenny</i>					400	400
<i>Cité Coquette</i>		200	200	200	200	200
Linéaire refoulement						
<i>Charmeuse</i>	<i>m</i>		-	-	-	-
<i>Cité Lenny</i>					3	3
<i>Cité Coquette</i>			-	-	-	-
Nombre de postes						
<i>Charmeuse</i>	<i>u</i>		-	-	-	-
<i>Cité Lenny</i>			-	-	1	1
<i>Cité Coquette</i>			-	-	-	-
Nombre de pompes						
<i>Charmeuse</i>	<i>u</i>		-	-	-	-
<i>Cité Lenny</i>			-	-	2	2
<i>Cité Coquette</i>			-	-	-	-
Puissance totale installée						
<i>Charmeuse</i>	<i>kW</i>		-	-	-	-
<i>Cité Lenny</i>			-	-	3,4	3,4
<i>Cité Coquette</i>			-	-	-	-

Morne Vert		2005	2006	2007	2008	2009
Linéaire gravitaire						
<i>Bourg</i>	<i>m</i>	-	200	200	200	200
Linéaire refoulement						
<i>Bourg</i>	<i>m</i>	-	-	-	-	-
Nombre de postes						
<i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	-	-	-
Nombre de pompes						
<i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	-	-	-
Puissance totale installée						
<i>Bourg</i>	<i>kW</i>	-	-	-	-	-

Saint Pierre		2005	2006	2007	2008	2009
Linéaire gravitaire						
<i>Bourg</i>	<i>m</i>	-	11 070	11 070	11 070	11 070
Linéaire refoulement						
<i>Bourg</i>	<i>m</i>	-	2 300	2 300	2 300	2300
Nombre de postes						
<i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	3	3	3	3
Nombre de pompes						
<i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	5	6	6	6
Puissance totale installée						
<i>Bourg</i>	<i>kW</i>	-	32,4	28,6	28,6	28,6

TOTAL		2005	2006	2007	2008	2009
Linéaire gravitaire	m	17 901	33 309	33 889	34 289	34 289
Linéaire refoulement	m	2 420	5 920	5 920	5 693	5 693
Nombre de postes	u	10	13	13	13	13
Nombre de pompes	u	20	25	26	26	26
Puissance totale installée	kW	107,80	140,2	140,40	136,4	136,6

1.1.8.4.2. Fonctionnement des réseaux

BELLEFONTAINE					
Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009
Désobstruction (u)	1	4	5	-	1
Curage (ml)	640	610	690	480	560
Inspection télévisée	20	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	80	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-

CASE PILOTE					
Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009
Désobstruction (u)	6	9	8	20	22
Curage (ml)	680	1 006	1303	3 335	1 285
Inspection télévisée	-	40	-	122	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	2	3
Casse sur réseau (u)	1	-	1	4	3

CARBET					
Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009
Désobstruction (u)	5	14	3	11	11
Curage (ml)	2 550	2 652	3 701	4 271	1 740
Inspection télévisée (ml)	-	100	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	16	1	1	1
Casse sur réseau (u)	1	-	2	1	1

FOND SAINT DENIS					
Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009
Désobstruction (u)	-	-	-	-	-
Curage (ml)	200	-	-	-	-
Inspection télévisée	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-

PRECHEUR					
Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009
Désobstruction (u)	-	2	1	2	-
Curage (ml)	600	60	750	910	-
Inspection télévisée (ml)	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-

MORNE VERT					
Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009
Désobstruction (u)	-	-	1	-	-
Curage (ml)	-	180	20	-	-
Inspection télévisée	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	1	-	-

SAINT PIERRE					
Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009
Désobstruction (u)	8	9	9	10	5
Curage (ml)	1 000	1 506	550	1 160	705
Inspection télévisée	-	100	230	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	1 500	-	-	-	-
Réparation regards (u)	10	24	1	2	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	1	-

Type d'intervention	TOTAL S.C.C.C.N.O. 2008	TOTAL S.C.C.C.N.O. 2009
Désobstruction (u)	43	39
Curage (ml)	10 156	4 290
Inspection télévisée (ml)	122	0
Test à la fumée (nombre de branchements)	0	0
Réparation regards (u)	5	4
Casse sur réseau (u)	6	4

1.1.8.4.3. Fonctionnement des postes de refoulement

Le tableau ci-dessous synthétise les temps de fonctionnement et des consommations électriques annuelles pour les postes de refoulement du SCCCNO.

Poste de refoulement	Fonctionnement annuel (h/an)	Volumes (m ³ /an)*	Consommation E.D.F (kWh/an)
BELLEFONTAINE			
PR Mairie	2 327	83 772	14 569
PR Cheval Blanc	600	18 000	4 197
CARBET			
PR Fromager	1 572	56 592	4 369
PR Marché	1 705	18 755	Compteur EDF HS
PR Dispensaire	1 014	36 504	12 260
PR Coin	2 592	59 616	14 653
PR Fond Capot	1 384	9 688	1 934
CASE PILOTE			
PR Port	2 477	56 971	3 252
PR Autre Bord	3 713	133 668	15 051
PR Petit Fourneau	1 135	40 860	7 044
SAINT PIERRE			
PR Bourg	3 487	73 227	20 844
PR Roxelane**	1 617	25 872	3 528
PR La Galère	4 519	149 127	24 096
TOTAL SCCCNO	28 352	762 652	125 797

* : volume estimé = débit nominal x nombre d'heures de fonctionnement

1.1.8.5. Fonctionnement des stations de traitement d'eaux usées

1.1.8.5.1. Descriptif patrimonial

			2005	2006	2007	2008	2009
Bellefontaine							
nombre	<i>u</i>	3	3	3	3	3	3
capacité totale	<i>éq.hab</i>	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100	2 130
puissance totale installée	<i>kW</i>	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4	41,7
Carbet							
nombre	<i>u</i>	1	1	2	2	2	2
capacité totale	<i>éq.hab</i>	1 800	1 800	1 880	1 880	1 880	1 880
puissance totale installée	<i>kW</i>	33,2	33,2	33,2	33,2	33,2	33,2
Case Pilote							
nombre	<i>u</i>	2	2	2	2	2	2
capacité totale	<i>éq.hab</i>	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080
puissance totale installée	<i>kW</i>	86,77	86,77	86,77	86,77	86,77	86,77
Fonds Saint-Denis							
nombre	<i>u</i>	1	1	1	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	100	100	100	100	100	100
puissance totale installée	<i>kW</i>	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Prêcheur							
nombre	<i>u</i>	5	5	5	5	5	6
capacité totale	<i>éq.hab</i>	630	630	630	630	630	1 030
puissance totale installée	<i>kW</i>	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	(*)
Morne Vert							
nombre	<i>u</i>	-	1	1	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	-	300	300	300	300	300
puissance totale installée	<i>kW</i>	-	1,65	1,65	1,65	1,65	5
Saint Pierre							
nombre	<i>u</i>	-	1	1	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	-	1 500	1 500	1 500	1 500	1500
puissance totale installée	<i>kW</i>	-	29,3	29,3	29,3	29,3	53
TOTAL NOMBRE	<i>u</i>	12	14	15	15	15	15
CAPACITE TOTALE	<i>éq.hab</i>	11 760	13 560	13 640	13 640	13 670	
PIUSSANCE TOTALE INSTALLEE	<i>kW</i>	140,37	171,32	171,32	171,32	171,32	138,87

1.1.8.5.2. Fonctionnement des stations

Le tableau ci-dessous synthétise les volumes traités. Les productions de boues et les commentaires pour l'ensemble des stations du SCCCNO.

Station dépuration	Volume traité (m ³ /an)	Production de boues évacuées		Consommation E.D.F. (kWh/an)
		(m ³ /an)	(tMS/an)	
BELLEFONTAINE Bourg	47 236	163	29,3	123 744
CARBET Bourg	96 120***	-	-	102 600
CASE PILOTE Maniba Bourg Bati Soleil	197 144 *	250 20	37,60 0,20	180 768 6 545
FOND SAINT DENIS	5 292**	67	0,67	5 614
PRECHEUR Charmeuse I Coquette Ecole Communale La Perle****	*	109 58 10 3 009	1,09 1,56 0,10 0,02	3 468 13 811 - 9 327
MORNE VERT La Vigie	5 823	18	0,36	960
SAINT PIERRE Fond Corré	127 714	289	52	142093
TOTAL SCCCNO	482 338	985	122,90	588 930

* pas de valeur car absence de comptage

**estimation établie à partir des volumes assujettis

***estimation établie à partir du pompage en amont

****démarrage de l'installation en juin 2009

► Taux de charge des stations

• COMMUNE DE BELLEFONTAINE

STATIONS	Bourg	Fond Boucher (lits bactériens)**
TAUX DE CHARGE DES STATIONS		
Débit	35 %	-
DBO ₅	53 %	-
DCO	28 %	-
MES	25 %	-
NK	-	-
Pt	-	-

• STATION DE Fond Boucher (salle Polyvalente)

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

• COMMUNE DU CARBET

STATION	Bourg*
TAUX DE CHARGE DES STATIONS	
Débit	99 %
DBO ₅	113 %
DCO	78 %
MES	62 %
NK	-
Pt	-

* : donnée estimée car absence de comptage de volume sur la station

- COMMUNE DE CASE-PILOTE

STATIONS	Bourg	Bâti Soleil*
TAUX DE CHARGE DES STATIONS		
Débit	39 %	-
DBO ₅	35 %	-
DCO	26 %	-
MES	30 %	-
NK	25 %	-
Pt	16 %	-

* : donnée non disponible car absence de comptage de volume sur la station

- COMMUNE DE FONDS-SAINT-DENIS

STATION	Bourg*
TAUX DE CHARGE DES STATIONS	
Débit	98 %
DBO ₅	29 %
DCO	54 %
MES	109 %
NK	-
Pt	-

* : donnée non disponible car absence de comptage de volume sur la station

- COMMUNE DE SAINT-PIERRE

STATION	Bourg
TAUX DE CHARGE DES STATIONS	
Débit	124 %
DBO ₅	153 %
DCO	112 %
MES	124 %
NK	-
Pt	-

* : donnée estimée car absence de comptage de volume sur la station

- COMMUNE DU PRECHEUR – Coquette et Charmeuse 1

L'absence de dispositif de comptage ne permet pas le calcul du taux de charge.

- COMMUNE DU PRECHEUR – Charmeuse 2/ Ecole communale/ Cité Lenny

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

- COMMUNE DU PRECHEUR

STATION	La Perle
TAUX DE CHARGE DES STATIONS	
Débit	18 %
DBO ₅	24 %
DCO	13 %
MES	7 %
NK	-
Pt	-

- COMMUNE DU MORNE-VERT

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

1.2. Indicateurs financiers

1.2.1. Tarifs

La tarification et ses modalités en vigueur sur le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord-Ouest

Tarif au 2ème semestre 2009

ASSAINISSEMENT

K connu au
01/10/2009 1,1877

Prix de base valeur mai 2004

Nature	Part du délégataire		Part de la Collectivité
	prix de base	prix actualisé	
Particuliers,industriel et communaux			
Abonnement	17,50	20,78	
Comsommation	0,7512	0,8922	0,7470

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix	Destinataires
Redevance Modernisation Collecte TVA	0,10 2,1 %	ODE Trésor public

1.2.2. Prix de l'eau (facture 120 m³)

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

établie sur la base des tarifs au 2ème semestre 2009

	M ³	Prix unitaire 2ème 2009	Montant 2009	Montant 2008	Evolution 2009/2008
SCCCNO ASSAINISSEMENT					
Part du déléataire					
Abonnement semestriel					
Consommation	120	20,78 0,8922	41,56 107,06	38,84 100,02	7,0 % 7,0 %
Part de la Collectivité					
Abonnement semestriel					
Consommation	120	0,7470	89,64	89,64	0,0 %
Organismes publics					
Redevance Modernisation					
Collecte	120	0,100	12,00	6,00	100,0 %
TVA à 2,1 %			5,26	4,92	6,7 %
Sous-total TTC assainissement			255,52	239,42	6,7 %
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,78	1,66	6,9 %

1.3. Engagements contractuels particuliers

1.3.1. *Diagnostic de réseau*

Les opérations contractuelles de diagnostic de réseau ayant pour but la réduction des entrées d'eaux parasites dans le réseau de collecte sont définies ci-dessous.

Ces éléments n'ont pas été clairement signifiés au maître d'ouvrage dans les rapports d'activités des années précédentes.

Les investigations menées sur les 5 dernières années sont les suivantes.

Synthèse des inspections caméra réalisées depuis 2005 :

Date	N° Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé	Valorisation
28/07/05	20050037	BELLEFONTAINE	Ecole	17 ml	141 €
16/01/07	20070002	SAINT-PIERRE	Rue gabriel Peribourg	584 ml	4 866 €
04/12/07	20070068	CARBET	Le coin	146 ml	1 216 €
15/12/07	20070069	SAINT-PIERRE	Rue V.HUGO	17 ml	141 €
20/10/08	20080084	CASE PILOTE	Lot Choiseul	205 ml	1 708 €
24/11/08	20080096	CASE PILOTE	Batterie RN2	121 ml	1 008 €
TOTAL				1 091 ml	9 074 €

Le montant valorisé de ces investigations s'élève à 9 074 euro.

1.3.2. *Récapitulatif des contrôles de branchements réalisés*

4 731 contrôles de branchement ont été réalisés depuis 2005.

Les résultats détaillés de ces investigations seront remis une fois le format de ces données défini en partenariat avec le SCCCNO.

Le montant valorisé de ces enquêtes s'élève à 118 275 euro.

Au vu de ces éléments, le programme d'inspection annuel 2010 devra être examiné avec le SCCCNO au 1^{er} trimestre 2010, suivant les priorités du SCCCNO et les investigations déjà réalisées afin de satisfaire aux conditions définies dans le contrat.

1.3.3. Branchements renouvelés

RENOUVELLEMENT DES BOITES DE BRANCHEMENT EN 2009

NOM	PRENOM	ADRESSE
GLOMBARD	Gustave	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
GAUBAL VATINLINGON	Jacques	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
DONGAR	Léonce	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
DAVIDAS	Esther	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
GAUBAL VATINLINGON	Marie	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
MANARD	Ernest	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
JEAN	Sinphor	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
FLOCAN	Jean Marie	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
FLOCAN	Georges	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
SERBIN	Rodolphe	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
CREMAS	Eric	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
TESTU	Anaïs	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
KICHEMIN	Lucien	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
JUILLET	Lucien	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
EUSTACHE	Anne	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
MINITERE DE L'EVANGILE		Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
VILDEUIL	Raphaël Magloire	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
BONSANG	Mathurin	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
HOPITAL ST PIERRE		Angle rue Clavius marius et Perce
DEREYNAL	Renaud	Rue Clavius marius 97250 ST PIERRE
CLERY	Thérèse	Rue Clavius marius 97250 ST PIERRE
SAINT-PRIX	Suzette	Rue Clavius marius 97250 ST PIERRE
SLEMAN	Jacqueline	Rue Clavius marius 97250 ST PIERRE
CAROLE	Maurice	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
TEBE	Bonsang	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
JAMAS	Thérésa	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
LE GAY MOULIN		Rue Bouillé 97250 SAINT PIERRE
LE SANDWICH		Rue Bouillé 97250 SAINT PIERRE
HYPIIAS MARTIN	Alcide	Rue Ste Marguerite 97250 ST PIERRE
THERESES	Edgard	Rue Ste Marguerite 97250 ST PIERRE
CHIFFET	Marie-Parfaite	Rue Ste Marguerite 97250 ST PIERRE
CHOSKOVA	Emmanuel	Rue Ste Marguerite 97250 ST PIERRE
PRENIL	Paul	Rue Ste Marguerite 97250 ST PIERRE
GERCHEL	Marcelle	Rue Ste Marguerite 97250 ST PIERRE
CLOVEL	Rolan	Rue Ste Marguerite 97250 ST PIERRE
PLACIDE	Julie	Rue Ste Marguerite 97250 ST PIERRE
EUSTACHE	Geneviève	Rue Ste Marguerite 97250 ST PIERRE
DAVIDAS	Paul	Rue Ste Marguerite 97250 ST PIERRE
LEVIF	Mickël	Rue d'Orange 97250 SAINT PIERRE
LA TARTINE		Rue Gabriel Peri 97250 ST PIERRE
CARPAYE	Paul	Rue Perrinon 97250 ST PIERRE
RHINO	Simon	Pt Fourneau 97222 CASE PILOTE
GOROND		Pt Fourneau 97222 CASE PILOTE
BELLEROSE	Felix	Pt Fourneau 97222 CASE PILOTE
MARTOT	Denis	Pt Fourneau 97222 CASE PILOTE
MARTOT	Fortuna	Pt Fourneau 97222 CASE PILOTE
CHANTALOU	Christiane	L E S Fromager 97221 CARBET

1.3.4. Branchements neufs

123 branchements neufs ont été réalisés en 2009. La liste détaillée est jointe en annexe.

1.3.5. Relations avec les abonnés

Relation avec les abonnés :

406 courriers ont été enregistrés au cours de l'année 2009 dont 3 courriers et 1 réclamation qui concernent le service d'assainissement.

84% des courriers ont fait l'objet de réponses dans un délai inférieur ou égal à 15 jours.

Facturation :

- Nombre de L.R.A.R. expédiées aux clients du S.C.C.N.O. au cours de l'année 2009.

Recommandés SCCCNO 2009	
Commune	Nombre
Case Pilote	814
Bellefontaine	274
Carbet	235
Fond St Denis	110
Morne Vert	125
Prêcheur	388
St Pierre	538
Total	2 484

2. SYNTHESE DES ACTIONS LES PLUS IMPORTANTES A MENER SUR LES OUVRAGES

COMMUNES	LIEU	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE PAR LE SCCCNO
TOUTES LES COMMUNES		Mettre en place la télésurveillance sur les PR et stations d'épuration (projet déjà transmis par la SME au SCCCNO)
BELLEFONTAINE	Corossol	Nombreuses non conformités réseau : regards fissurés, couvercle en béton non étanches et très lourds
	Cheval Blanc	Diagnostic réseau à réaliser
	Bourg	Diagnostic réseau à réaliser de Court Tamarin à la mairie
	PR du Bourg	Mise en place d'un système anti-chute
	Fond Boucher	Diagnostic à réaliser du réseau gravitaire en amont step
CARBET	Plage	Remplacer des tampons de regards non étanches
	Fond Savane	Remplacer une partie du réseau
	PR Fond Capot	Mettre en place un portail
	PR Poste Coin	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Dispensaire	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Fromager	Mettre en place un système anti-chute
	Step (lagune)	Mise aux normes de la step et augmentation de la capacité de traitement
	Step (agine)	Remplacer la clôture sur 400 ml
	Step Bout Bois	Mettre en œuvre un accès par voie bétonnée
CASE PILOTE	Quartier Choiseul	Remplacer des tampons en béton très lourd
	PR du Port	Mettre un clapet anti-retour sur le trop-plein
	PR Petit Fourneau	Mettre en place une clôture
	Step de Maniba	Mettre en place un auvent pour la benne à boue et réparer la clôture
	Step de Fond Boucher	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement et modifier le système d'aération
PRECHEUR	Step	Création d'une nouvelle unité et suppression des mini-steps
	Step Charmeuse 1	Aménager des points de prélèvement, sécuriser les passerelles des 2 bassins et réparer la clôture et le lit de séchage suite au glissement de terrain
	Step Charmeuse 2	Aménager des points de prélèvement et réparer la clôture suite au glissement de terrain
	Step Coquet	Aménager des points de prélèvement
	Step Ecole communale	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement

	Step Cité Solidarité	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement
ST PIERRE	Réseau	Réaliser les travaux sur les tampons et les tronçons Rte Nationale et rue Victor Hugo suite à diagnostic fait par SME
		Mise aux normes de la step et augmentation de la capacité de traitement

Commune de BELLEFONTAINE

Avant



Après

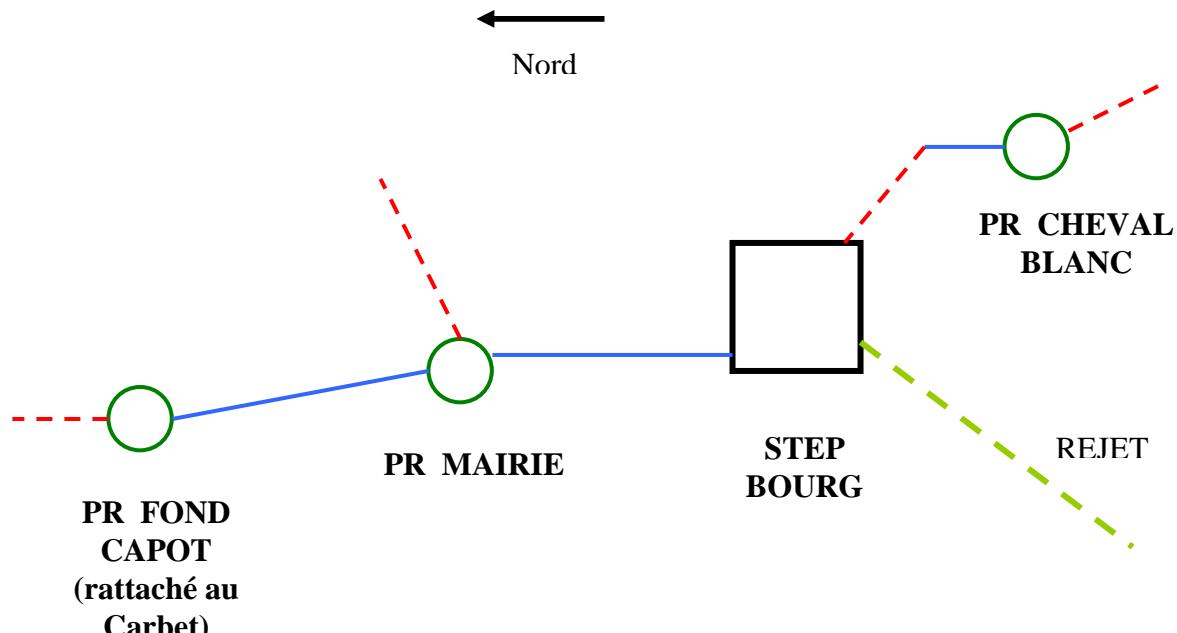


Station de traitement d'eaux usées du Bourg

3. RESEAU DE BELLEFONTAINE BOURG

3.1. Schéma d'ensemble

3.1.1. *Principe de fonctionnement*



— - - Collecteur gravitaire

— Refoulement

- - - Rejet station

3.2. Inventaire des ouvrages

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2009	U	Réceptionné en 2009	Nbre de regards	Janvier 2010
Poste Mairie Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 110	134	2 664 1 300				2 664 1 300
Total		3 964				
Poste Cheval blanc Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	73	1 705 220				1 705 220
Total		1 925				1 925
Fond boucher Gravitaire Ø 200	34	660				660
Total		660				660
TOTAL GENERAL		6 549				6 549
TOTAL GRAVITAIRE		5 029				5 029
TOTAL REFOULEMENT		1 520				1 520
TOTAL REGARDS	241					

3.2.1. Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit Nominal (m ³ /h)	Date d'installation
Poste de cheval blanc					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	30	2007
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	30	2008
Total		14,8			
Poste Mairie					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	36	2006
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	36	2006
TOTAL		14,8			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		29,6			

3.2.2. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

La station d'épuration réhabilitée du Bourg de type aération prolongée, est de capacité nominale équivalente à 1 900 éq.hab. .

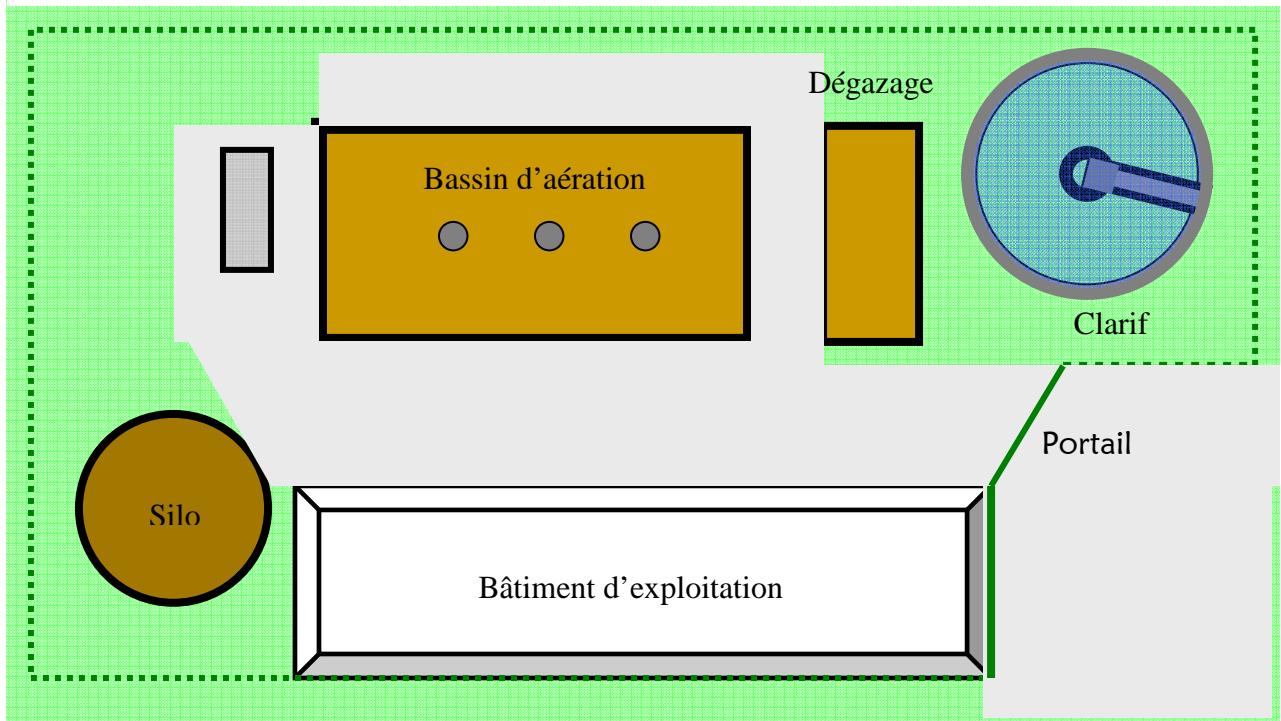
- CARACTERISTIQUES DES NOUVEAUX OUVRAGES

TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Prétraitement	Tamis rotatif	1	1,2
Aération	Turbines lentes	3	22,5
	Agitateur	1	5,5
Clarification	Pont racleur	1	1,5
Recirculation	Pompes Flygt	2	4
Extraction	Pompes Flygt	2	3
Rejet	Pompe Flygt	2	4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			41,7

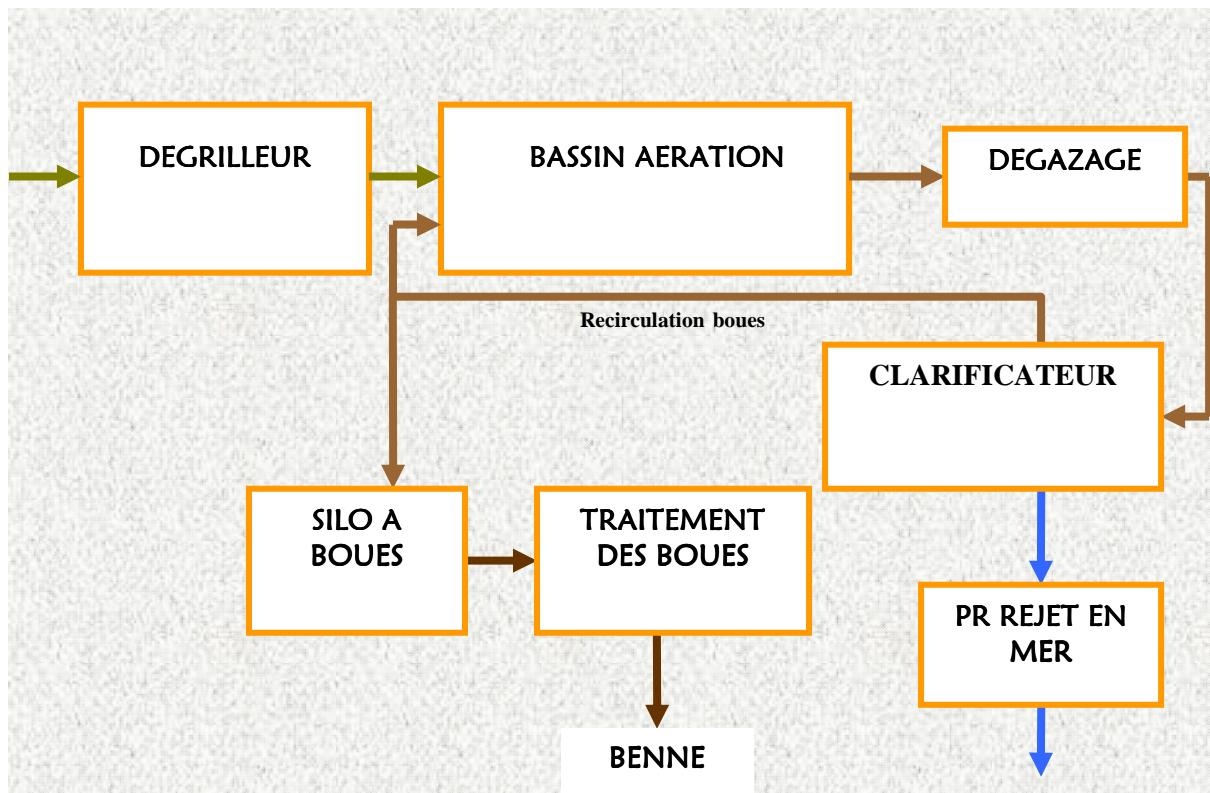
- TRAITEMENT DES BOUES

Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Traitement des boues	Agitateur	1	2
	Pompe à boues	1	2,2
	Pompe à polymère	1	1,4
	Centrifugeuse	1	15
	Skid de lavage	1	2
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			22,6

STATION D'EPURATION DE BELLE-FONTAINE



Principe de fonctionnement



3.3. Fonctionnement des ouvrages

3.3.1. Réseaux

Voir les éléments au chapitre 1.1.10

3.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste de la MAIRIE	2 327	6,31	83 772	227	14 569	39
Poste CHEVAL BLANC	600	1,63	18 000	49	4 197	11

- OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

- Poste Mairie :*
 - Renouvellement du panier dégrilleur : Coût : 1 168 €

- OPERATIONS D'ENTRETIEN**

Les opérations suivantes ont été effectuées sur l'ensemble des postes :

- Nettoyage du poste au camion hydrocureur haute pression mensuellement;
- Nettoyage et contrôle des poires de niveau ;
- Maintenance préventive effectuée sur les pompes de relèvement ;
- Contrôle de débit et HMT.

Poste de Mairie



Poste de CHEVAL BLANC



3.3.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume sortie station	-	-	47 236	130		
Aération	7 982	21,9	-	-		
Recirculation	3 242	9	16 380	45		
Boues évacuées	-	-	163 m ³	-	-	-
Energie	-		-	-	123 744	340

- OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

- Graissage des organes roulants
- Nettoyage de la station par camion hydro-cureur
- Nettoyage canal d'entrée et de sortie
- Remplacement contacteur hydroéjecteur

- OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

RAS en 2009 (station réhabilitée)

- REHABILITATION

Les travaux de réhabilitation sont terminés. Il reste toutefois à suivre le comportement dans le temps des trois nouvelles turbines d'aération, les premières ayant été changées par le constructeur pour des problèmes d'étanchéité.

3.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

3.4.1. Réseaux eaux usées

▪ Le réseau côté Corossol

Il a été étendu en 1994. A ce jour, la majorité des riverains n'est pas raccordée à ce nouveau réseau, de ce fait, les anciennes installations ne peuvent être désaffectées.

L'ancien réseau qui présente de nombreuses non conformités engendrant la présence d'eaux parasites importantes :

- regards fissurés ;
- couvercle en béton non étanche.

D'autre part, ces tampons en béton sont difficilement manipulables lors d'un curage ou d'un bouchon la sécurité est de mise. Il conviendrait de les remplacer.

▪ Cheval blanc :

Un diagnostic réseau devra être effectué sur le collecteur depuis le quartier Cheval Blanc jusqu'à la station d'épuration car la SME constate la présence de nombreux déchets dans ce réseau qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement.

▪ Bourg :

Il serait souhaitable d'effectuer un diagnostique (ITV) sur la RN2 de Court Tamarin au poste Mairie. Les tampons de regard sur ce collecteur sont usés par le passage des poids lourds et il conviendrait de les renouveler par des tampons fonte série lourde.

Coût estimé par la SME 10 k€

L'extension du réseau (2^{ème} tranche) de Court tamarin étant terminée, il s'agit maintenant d'informer les habitants des conditions de raccordement à ce nouveau réseau. La SME se tient à la disposition du SCCCNO pour l'aider dans cette démarche.

3.4.2. Postes de refoulement

3.4.2.1. Poste du Bourg

Dans le cadre des études sur la fiabilité des projets immobiliers au quartier Fond Capot, il conviendrait de vérifier le dimensionnement des postes assurant le transfert des effluents à la station du Bourg.

Le poste n'est pas équipé de trop plein.

Coût à définir

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'une step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Il est nécessaire de clôturer ce poste pour des raisons de sécurité car des piétons passent à proximité. Cela permettra également d'éviter les dégradations du site qui sont déjà arrivés dans le passé, notamment sur l'armoire EDF.

Coût estimé par la SME : 2 k€

3.4.2.2. Poste de Cheval Blanc

La SME constate la présence de nombreux déchets dans le réseau de Cheval Blanc qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement. Il conviendrait de mettre en place un panier dégrilleur.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Un dispositif de télésurveillance a été mis en place courant 2006 sur ce poste.

La canalisation de trop plein existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

La potence existante ne permet pas de lever les pompes en toute sécurité, son remplacement devra être envisagé.

Coût estimé par la SME : 1 k€

La réfection de la clôture du poste et un muret devront être réalisés sur une dizaine de mètre.

Coût estimé par la SME : 2,5 k€

Ce poste n'est pas équipé de système de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Un panier dégrilleur provisoire a été mis en place par la SME pour retenir les différents déchets du réseau et permettre de limiter les dysfonctionnements du poste. Un panier définitif est à mettre en place.

Coût estimé par la SME : 2 k€

3.4.3. Station de traitement d'eaux usées

L'ancienne station d'épuration était vétuste et en surcharge hydraulique et organique. Il convenait donc la mettre aux normes et de réaliser son renforcement, afin de permettre le développement de l'urbanisation de la commune.

Le SCCCNO a lancé début 2007 un appel à candidature pour sa réhabilitation et les travaux ont été achevés au cours du 1^{er} semestre 2010.

Les ouvrages comprennent :

Filière eau :

- prétraitement par tamisage ;
- turbines flottantes au niveau du bassin d'aération existant ;
- clarificateur accompagné d'un dégazeur amont, d'un puits à écumes et d'un puits à boues.

Filière boue :

- silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures ;
- centrifugeuse fixe.

4. RESEAU DE BELLEFONTAINE FOND BOUCHER

4.1. Fonctionnement des ouvrages

4.1.1. Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente



Station d'épuration de type OXYVOR à aération prolongée, de capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

La station reprend uniquement les effluents de la salle polyvalente.

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-		*	-	-
Aération	1 476	4	-	-	-	-
Boues évacuées	-	-	25 m ³	0,70 kg MS/j	-	-

*mesure non disponible par absence de comptage

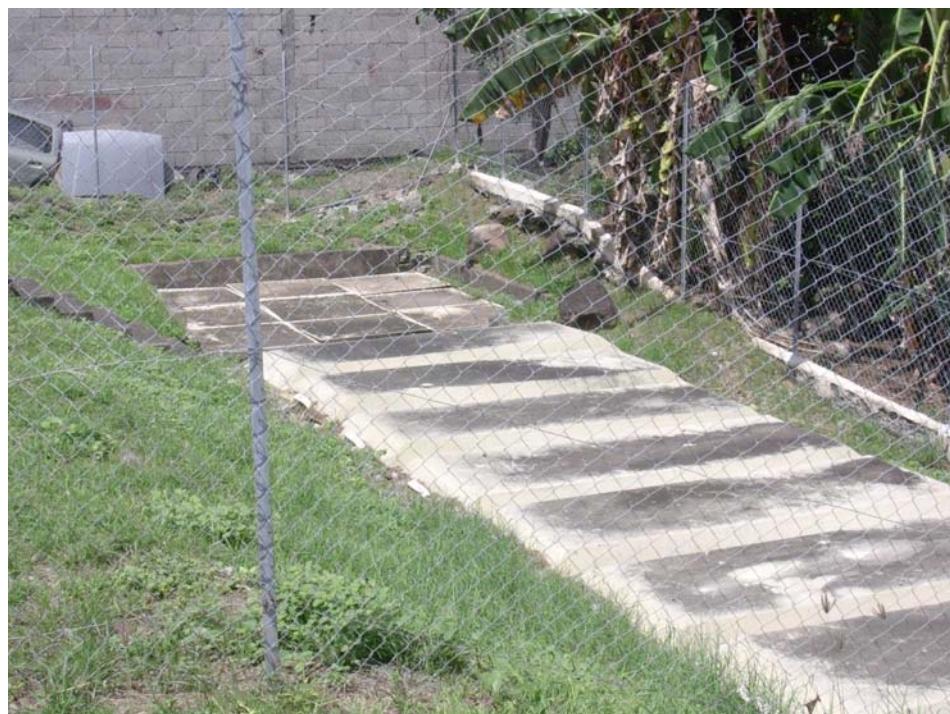
- **OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

Vidange bimestrielle des bassins.

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

RAS en 2009

4.1.2. Station de traitement d'eaux usées Décanteur Digesteur



Station de type décanteur digesteur d'une capacité équivalente à 150 éq.hab.
Arrivée des effluents : gravitaire.

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-		*	-	-
Boues évacuées	-	-	49 m ³	1,32 kg MS/j	-	-

*Pas de comptage disponible

- **OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

Nettoyage de la station avec le camion hydro-cureur

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

RAS en 2009

4.2. Limites des ouvrages et projets de renforcements

4.2.1. Réseau eaux usées

- **Fond boucher**

Le réseau gravitaire du lit bactérien est difficilement exploitable car il passe en domaine privé et sous les maisons. Il collecte en temps de pluies une grande quantité d'eaux parasites. Un diagnostic complet du réseau devra être effectué. La S.M.E. a constaté lors d'évènements pluvieux le lessivage complet de la station d'épuration.

4.2.2. *Stations de traitement d'eaux usées*

- **Salle Polyvalente**

La station traite les effluents de la salle polyvalente. Elle n'est alimentée en eaux usées que pendant la période de Pâques.

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Les boues seront traitées sur la station du Bourg dans le cadre du projet comme précisé ci-dessus.

- **Décanleur digesteur**

La station traite les effluents du lotissement voisin. Le réseau attenant à cette station présente d'importantes non-conformités :

- regards non étanches ;
- branchement d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées.

La S.M.E. a constaté lors d'évènements pluvieux le lessivage complet de la station d'épuration.

De plus ce réseau passe en propriété privée, la SME a de grandes difficultés à intervenir lors des obstructions ou du contrôle du réseau.

Les boues seront traitées sur la station du Bourg dans le cadre du projet comme précisé ci-dessus.

Conformément à l'arrêté du 22/06/07, cette station devrait disposer à partir du 31 décembre 2005 de 2 points de prélèvement facilement accessibles et d'un canal de mesure de débit pouvant être muni d'un déversoir.

Ville du CARBET

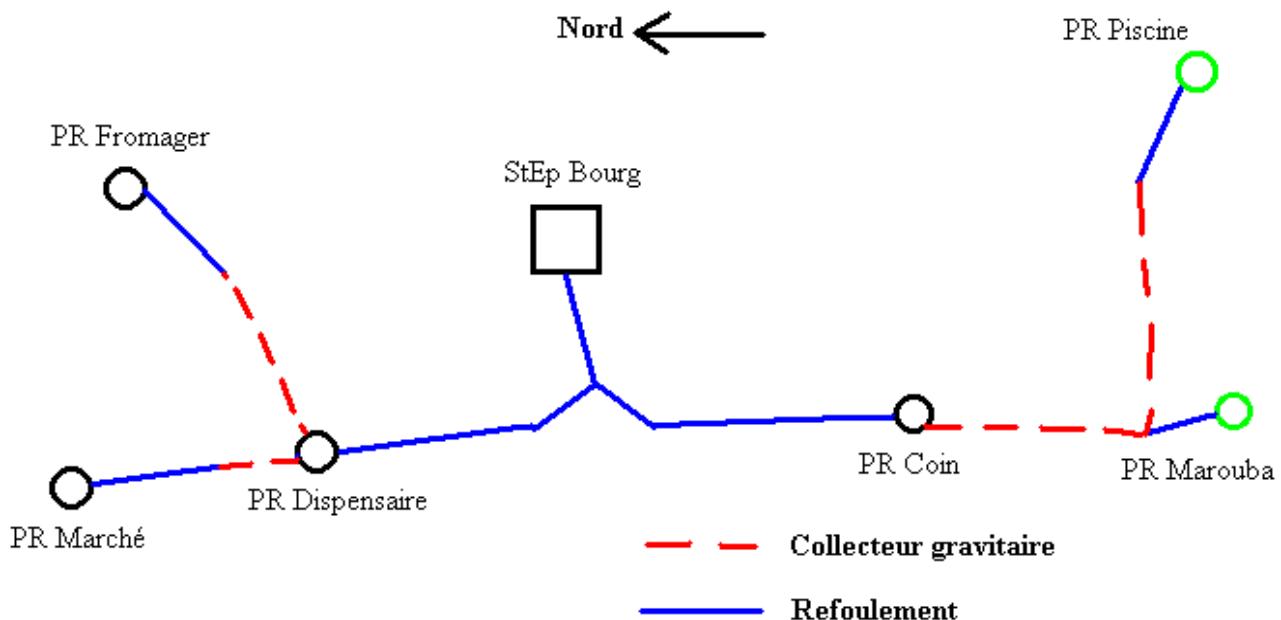
RESEAU DU BOURG



5. RESEAU DU CARBET BOURG

5.1. Schéma d'ensemble

5.1.1. Principe de fonctionnement



Les postes de refoulement Piscine et Marouba sont privés.

5.2. Inventaire des ouvrages

5.2.1. Réseaux de collecte

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2009	U	Réceptionné en 2009	Nbre de regards	Janvier 2010
Poste du Fromager Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	59	120 100				120 100
Total		220		-		220
Poste Marché Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	38	800 100				800 100
Total		900		-		900
Poste Dispensaire Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 125/140	208	2 465 740				2 465 740
Total		3 205		-		3 205
Poste Le Coin Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90/140	156	4 410 1 050				4 410 1 050
Total		5 460		-		5 460
Poste Fond Capot Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	72	1 720 260				1 720 260
Total		1 980		-		1 980
Bout Bois Gravitaire Ø 200	20	250				250
Total		250		-		250
TOTAL GENERAL		12 015				12 015
TOTAL GRAVITAIRE		9 765				9 765
TOTAL REFOULEMENT		2 250				2 250
TOTAL REGARDS	553					

5.2.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m ³ /h)	Date d'installation
Poste du Fromager					
Pompe 1	FLYGT 3152 CP	7,4	33	36	2004
Pompe 2	FLYGT 3152 CP	7,4	33	36	2004
Total		14,8			
Poste Fond Capot					
Pompe 1	PUMPEX K63	1,7	16	7	2006
Pompe 2	PUMPEX K63	1,7	16	7	2006
Total		3,4			
Poste Marché					
Pompe 1	PUMPEX K63	1,7	14	11	2007
Pompe 2	PUMPEX K63	1,7	14	11	2006
Total		3,4			
Poste Dispensaire					
Pompe 1	FLYGT 3127	7,4	20	36	2005
Pompe 2	FLYGT 3127	7,4	20	36	2005
Total		14,8			
Poste Le Coin					
Pompe 1	PUMPEX K87	6,3	22	23	2007
Pompe 2	PUMPEX K87	6,3	22	23	2008
Total		12,6			
Total Puissance		49			

5.2.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

STATION D'EPURATION DU BOURG

Station d'épuration de type Lagunage aéré, de capacité nominale équivalente à 1 800 eq.hab construite en 1981.

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS**

Equipements	Type	Nombre	Puissance (kW)	Date d'installation
Aération	Turbine Fenwick 1 AF2S 160 M6 V1	4	8,3/turbine	2001
TOTAL PUISSANCES			33,2	

5.3. Fonctionnement des ouvrages

5.3.1. Réseaux

Voir les éléments dans le chapitre 1.1.10

5.3.2. *Postes de refoulement*

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste du FROMAGER	1 782	4,83	56 592	153	4 369	12
Poste du MARCHE⁽¹⁾	1 705	4,62	18 755	51	-	-
Poste du DISPENSAIRE	1 014	2,75	36 504	99	12 260	33
Poste du COIN	2 592	7,02	59 616	162	14 653	40
Poste FOND CAPOT⁽²⁾	1 384	3,75	9 688	26	1 934	5

⁽¹⁾La consommation EDF est estimée, le compteur étant bloqué.

⁽²⁾Le poste de Font Capot transfère les eaux usées sur la station de dépollution de Bellefontaine.

- OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

Poste Fond Capot :

- pompe n°2 : Coût : 1 271 €
- armoire électrique : Coût : 5 658 €

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN**

Les ouvrages de relevage font l'objet d'un entretien régulier. A cette occasion, un nettoyage au jet haute pression est effectué, la vérification et l'entretien courant des appareils électromécaniques sont réalisés. L'entretien des espaces verts sur tous les sites est assuré par le CAT de MORNE ROUGE dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

Poste Marché :

Le comptage électrique est défectueux depuis plusieurs mois et son remplacement a été demandé à EDF.

Les clapets anti-retour sont entretenus et nettoyés régulièrement.

Poste du Coin :

La non-conformité et le mauvais fonctionnement des bacs à graisse des nombreux restaurateurs sur ce bassin versant provoquent des dysfonctionnements au niveau du mécanisme de marche arrêt des pompes malgré l'intervention mensuel du camion hydro-cureur. Il conviendrait de mettre en demeure ces restaurateurs de se mettre en conformité.

Poste Dispensaire :

Le poste reçoit beaucoup de sable et il est nettoyé à une fréquence élevée (au minimum 1 fois par mois).

Le poste reçoit les eaux usées du nouveau Parc Aqualand et les limites de capacité de fonctionnement des installations sont atteintes.

Le poste et le réseau permettant l'évacuation des eaux usées d'Aqualand ne sont toujours pas réceptionnés. Ils présentent de nombreuses anomalies avec rejet direct au milieu naturel que la SME a signalées par courrier au SCCCNO.

Le trop plein du poste a été modifié en fin 2007 par le SCCCNO, en effet le tracé et le diamètre du tuyau ont été modifiés.

5.3.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m3/an)	Journalier (m3/j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-	96 120	263	-	-
Aération (4 turbines)	12 067	8,3	-	-	-	-
Energie consommée*	-	-	-	-	102 600	281,1

*: Volume estimé à partir des postes en amont

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

- *Station du Bourg :*

- Renouvellement aérateur 2: Coût : 12 698 €

- **OPERATION D'ENTRETIEN :**

- Nettoyage des berges (faucardage et remise à niveau) ;
- Nettoyage de la grille de dégrillage ;
- Nettoyage de prétraitement par camion hydro-cureur ;
- Dégorgement des aérateurs.
- Espaces verts.
- Débouchage du tuyau d'alimentation du clarificateur

5.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

5.4.1. Réseaux eaux usées

Certaines parties du réseau de refoulement provenant du poste de FROMAGER sont situées en terrain privé. Il appartient au syndicat de régulariser la situation par la signature d'une convention de passage avec les propriétaires

Il est constaté, malgré une fréquence élevée des interventions de curage, une présence importante de sable dans le réseau du Carbet, l'existence de collecteur à proximité de la plage et le manque d'étanchéité des regards en sont vraisemblablement la cause. La SME a remis une proposition au syndicat pour la réfection des tampons.

Une partie du réseau de Fond Savane est sous dimensionnée, avec un diamètre de 160, l'évacuation des eaux ne se fait pas normalement et par temps de pluie les effluents se déversent chez un riverain.

Une inspection télévisée sur l'ensemble du réseau de la plage du Coin ainsi que sur les quartiers Morne-Savane, Route des pitons, et Cocoteraie. sera programmée afin de définir les travaux à réaliser.

Le réseau de Fond Capot reçoit du sable et gravats, de l'huile de vidange, des restes de bétails, des pièces mécaniques etc. Il conviendrait au syndicat d'informer et d'éduquer les riverains de telle sorte que le réseau ne puisse subir de telles agressions.

Il existe de nombreux points noirs sur le réseau :

- Réseau du quartier Fond Capot,
- Réseau du quartier Coin coté plage,
- Réseau entre le restaurant l'Imprévu et le poste du coin
- Réseau du quartier Morne Savane,
- Bassin versant du poste de dispensaire.

5.4.2. Postes de refoulement

5.4.2.1. Poste Fond Capot



Poste de Fond Capot

Des arrivées importantes d'eaux parasites d'origine pluviales sont constatées sur le poste. Un diagnostic du réseau en amont devrait être réalisé.

Le poste est équipé d'un trop plein, toutefois l'exutoire est sous dimensionné : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent chez un riverain.

La mise en place d'un autre trop plein doit être envisagée sans que l'exutoire ne crée de nuisance.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Il n'existe pas de portail sur ce poste. Celui-ci permettrait d'éviter l'accès à toutes personnes étrangères.

Coût estimé par la SME : 2 k€

5.4.2.2. Poste Coin



La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste est équipé d'un trop plein ; toutefois l'exutoire est sous dimensionné et des débordements au niveau du restaurant l'imprévu ont été constatés.

Coût estimé par la SME : 3,5 k€

Lors des marées de fortes amplitudes le poste reçoit de l'eau de mer, l'installation d'un clapet anti-retour permettrait d'y remédier.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME 2 k€

Le poste est souvent dégradé par des actes malveillants de dégradations et il serait donc souhaitable de clôturer le site.

Coût estimé par la SME 4 k€

5.4.2.3. Poste dispensaire



Une quantité importante d'eaux parasites provoque des dysfonctionnements fréquents. Il serait souhaitable d'établir un diagnostic complet du réseau se déversant dans ce poste (en particuliers Morne-Savane, Route des Pitons).

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Une partie du réseau de Fond Savane est en diamètre 160 en aval d'un 200, il convient au syndicat de remplacer cette portion par du 200 pvc.

La canalisation de trop plein, mise en place en fin d'année 2008 par le SCCCNO sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le site n'est pas sécurisé et avec le passage des écoliers, il serait souhaitable de le clôturer.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le poste n'est pas équipé de dispositif de levage des pompes.

5.4.2.4. Poste Marché



Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement le poste déborde et crée des nuisances chez un riverain.

La proximité de la mer ne permet pas d'envisager l'installation d'un trop-plein traditionnel. Une étude est à mener sur le sujet.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 relatif à la mesure des effluents by-passés consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

5.4.2.5. Poste Fromager

Le réseau de refoulement traversant un terrain privé a fait l'objet de plusieurs casses à cause de travaux exécutés par les particuliers. Il serait fortement souhaitable pour le Syndicat d'établir une servitude de passage.

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

5.4.3. Station de traitement d'eaux usées

> Curage du bassin de décantation

Les boues accumulées dans le bassin de décantation doivent être retirées. Une étude a été réalisée en relation avec les services de la Police de l'eau et le SCCCNO afin de définir la méthodologie d'extraction des boues et la solution de traitement de ces dernières la plus adaptée. L'opération de curage est programmée pour le 1^{er} trimestre 2010.

> Réhabilitation de la station

Compte tenu de la distance importante entre le lagunage et l'emplacement de la future station intercommunale Prêcheur/St Pierre, qui serait à terme située sur la commune du Prêcheur, il est souhaitable d'étudier l'amélioration et le renforcement de la station actuelle en fonction l'évolution de la population.

Une étude de faisabilité a été réalisée par la SME sur le sujet avec l'appui de la Direction Technique de Lyonnaise des Eaux.

Elle a été remise au SCCCNO par courrier en date du 9 juillet 2009.

L'objectif a été de réutiliser les ouvrages existants pour limiter les investissements et réaliser une unité de dépollution capable de durer 10 à 15 ans.

La filière suggérée pourrait comprendre la mise en place des équipements suivants en complément des ouvrages actuels : un tamisage en entrée, un lit bactérien, un canal de comptage et des équipements électriques associés.

La capacité nominale de l'ouvrage serait de 4 000 EH, sous réserve de réaliser une campagne longue durée afin de connaître précisément la charge actuelle et d'y ajouter les évolutions futures à moyen terme. Son coût est estimé à 1,8 millions d'euro HT.

6. RESEAU DE CARBET BOUT BOIS

6.1. Inventaire des ouvrages

Aucune donnée technique de cette station n'a été transmise par le SCCCNO à la SME. Il est urgent que ces éléments nous parviennent.

6.2. Fonctionnement des ouvrages

- OPERATIONS D'ENTRETIEN DE LA STEP**

Espace vert

- LIMITES DES OUVRAGES**

La station devra être équipé de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.

Coût à définir par la SME

La clôture du site doit être envisagée par le SCCCNO.

Coût défini par la SME : 3 k€

De plus il n'existe pas d'accès permettant d'arriver à la station, en effet la mise en place d'une voie bétonnée ou d'un escalier permettrait de limiter le risque d'accident surtout par temps de pluie.

Ville de CASE PILOTE

RESEAU DU BOURG

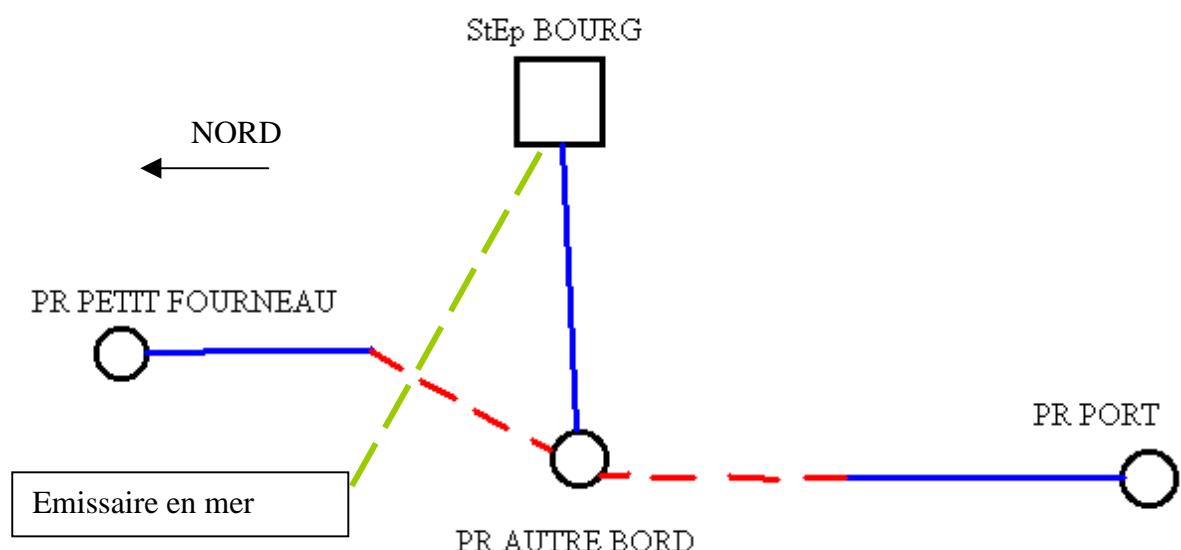


Station de Traitement d'eaux usées du bourg.

7. RESEAU DE CASE PILOTE BOURG

7.1. Schéma d'ensemble

7.1.1. *Principe de fonctionnement*



7.2. Inventaire des ouvrages

7.2.1. Réseaux de collecte

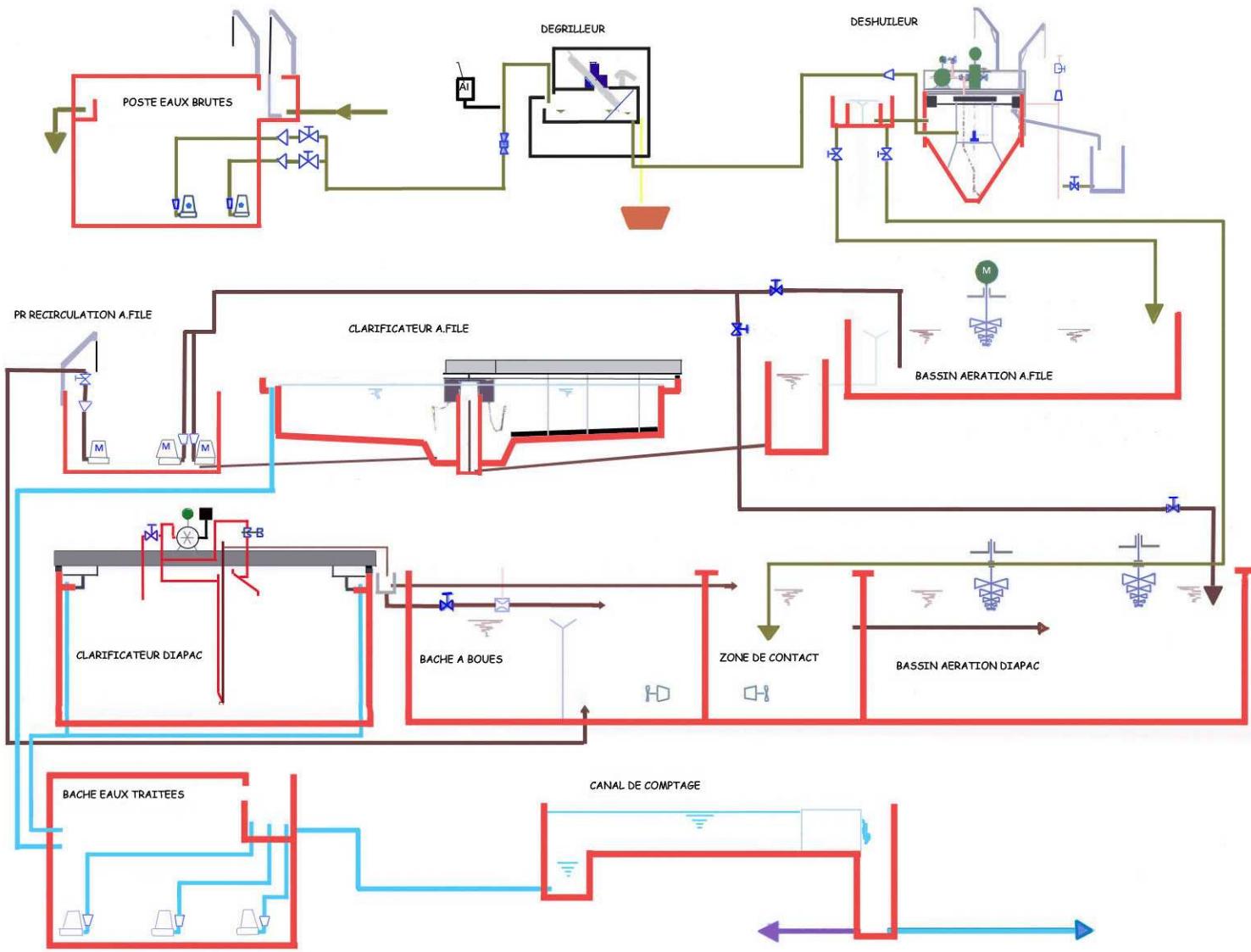
Linéaires des réseaux (ml)	Nbre regards	Janvier 2009	Nbre regards	Réception en 2009	Nbre regards	Janvier 2010
Poste du Port Gravitaire Ø 200	35	790			35	790
Total		790				790
Poste Autre Bord Gravitaire existant (PR MJC) Gravitaire Ø 200	68	390 970			68	390 970
Refoulement		320				320
Total		1 680				1 680
Réseau Choiseul Gravitaire Ø 200	80	1 400			80	1 400
Total		1 400				1 400
Réseau Maniba Gravitaire Ø 200	60	800			60	800
Total		800				800
Réseau Hauts de Maniba Gravitaire Ø 200	148	500			148	500
Total		500				500
Réseau Petit Fourneau Gravitaire Ø 200	125	1 525			125	1 525
Refoulement		140				140
Total		1 665				1 665
Réseau Bâti Soleil Gravitaire Ø 200		400				400
Total		400				400
TOTAL GENERAL		7 235				7 235
TOTAL GRAVITAIRE		6 775				6 775
TOTAL REFOULEMENT		460				460

7.2.2. *Postes de refoulement*

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m ³ /h)	Date d'installation
Poste du Port					
Pompe 1	FLYGT 3068 MT	3	5	28	2008
Pompe 2	FLYGT 3068 MT	3	5	28	2009
Total		6			
Poste Autre bord					
Pompe 1	PUMPEX K63	3	15	36	2006
Pompe 2	PUMPEX K63	3	15	36	2006
Total		6			
Poste Petit Fourneau					
Pompe 1	PUMPEX K87	6,3	33	36	2004
Pompe 2	PUMPEX K87	6,3	33	36	2004
Total		12,8			
TOTAL PUISSANCE		24,8			

7.2.3. Station de traitement d'eaux usées de MANIBA

Ligne d'eau de la station d'épuration de Maniba Case pilote



Traitement biologique de capacité nominale équivalente à 7 000 éq.hab.

Cette station est composée :

- **Des prétraitements :**
 - un dégrillage automatique de 50 cm de large ;
 - un dessableur dégraisseur de 4m de diamètre ;
 - une désodorisation avec un ventilateur de 0,18 kW ;
- **D'un poste de relevage :**
 - bâche de 26 m³ ;
 - deux pompes de 180 m³/h ;
 - sonde à ultrasons assurant la mesure en continu du niveau du poste.

- **D'un traitement biologique**

Effectué par deux bassins d'aération et deux clarificateurs.

LES BASSINS D'AERATION :

- bassin à boues activées de 578 m³ (nouvelle filière) avec deux aérateurs ACTIROTOR de 15 kW chacune ;
- 1 mesure d'oxygène avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier ;
- 1 mesure rédox avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier qui permet le fonctionnement des turbines en automatique ;
- 1 mesure de MES avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate qui permet la gestion de l'extraction des boues en excès ;
- une zone de dégazage ;
- bassin circulaire de 530 m³ avec une turbine flottante dans l'ancien bassin d'une puissance de 22 kW.

LES CLARIFICATEURS :

- 1 clarificateur (DIAPAC) d'un volume de 245 m³ (21.75 * 4.5 * 2.5) avec :
 - o 1 moteur d'entraînement de 0.12 kW
 - o 1 pompe béduvé boues de 3 kW
 - o 1 électrovanne de relevage du racleur
 - o 1 arrêt d'urgence pour moteur entraînement et pompes Béduvé boues
 - o 1 vanne PIC pour extraction des boues en excès
- 1 Clarificateur existant circulaire de 11 mètres de diamètre avec :
 - o 1 moteur d'entraînement
 - o 2 pompes de recirculation des boues
 - o 1 pompe de boue en excès de puissance de 1.6 kW
 - o 1 arrêt d'urgence
 - o Une poire niveau très bas dans la bâche de recirculation des boues.

D'une unité de pompage et comptage des eaux traitées

- 3 pompes de puissance de 2.4 kW avec un débit de 90 m³/h ;
- L'arrêt et le démarrage des pompes se fait à l'aide de poires de niveau ;
- 1 comptage eau traitée par canal venturi et sonde ultrasons FDU 80 ;
- 1 mesure de turbidité sur l'eau traitée.

D'une bâche de stockage des boues.

- volume de 15m³ ;
- elle est munie d'un agitateur d'une puissance de 1.25 kW ;
- 3 poires de niveaux (bas, moyen, haut);
- mesure de matières en suspension avec signal 4-20 mA renvoyé à l'automate permettant le calcul de volume des boues et le calcul de volume du polymère de déshydratation ;
- désodorisation avec un ventilateur de 0.18 kW

D'un poste de traitement des boues.

- 1 centrale de traitement des boues (GD presse) avec :
 - o 1 centrale polymère autonome avec deux pompes de 0.55 kW;
 - o 1 grille GD presse composé de :

- 1 détecteur de rotation
- 1 électrovanne alimentation air du vérin de lavage de grille
- 1 électrovanne d'eau de lavage de toiles
- 1 moteur d'entraînement de toile de puissance 0.37 kW
- 1 moteur raclage grille de puissance 0.37 kW
- 1 arrêt d'urgence
- 2 pompes à boues pour alimentation d'une puissance de 5.5 kW
- 1 électrovanne de dilution de polymère
- 1 pompe gaveuse avec sonde PT100
- 1 dévouteur de puissance de 15 kW
- 1 mesure de débit de boues
- 1 désodorisation avec un ventilateur de 0.44 kW

3 postes de désodorisation

- Un poste se trouve sur le dessableur dégraisseur ;
- Le deuxième est situé dans le local GD presse
- Le troisième est situé sur la bâche à boue

POSTE	Nbre	Dont secours	Puissance installée unitaire (kW)	Puissance installée globale (kW)
Tamisage/compacteur				
Grille courbe	1		0,55	0,55
Dessableur / dégrilleur	1		0,18	0,18
Classificateur à sable	1		0,55	0,55
Pompe relevage (KSB immergée de 180m3/h)	2	1	7,5	15
Biologique aération				
Turbines ACTIROTOR	2		15	30
Turbine flottante	1		22	22
Clarification				
Moteur entraînement du DIAPAC	1		0,12	0,12
Pompe béduvé du DIAPAC	1		3	3
Moteur entraînement du l'ancien clarificateur	1			
Pompe de boues en excès	1		1,6	1,6
Pompes de recirculation	2			
Puits à boues				
agitateur	1		1,25	1,25
Déshydratation boues				
Moteur entraînement toile	1		0,37	0,37
Moteur entraînement raclage grille	1		0,37	0,37
Pompe à boues	1		5,5	5,5
Pompe polymères	1		0,55	0,55
Doseur chaux	1		0,25	0,25
Vibreur bas trémis chaux	1		0,08	0,08
Injecteur chaux dans pompe gaveuse	1		0,55	0,55
Secoueur	1		0,18	0,18
Ventilateur	1		0,55	0,55
Désodorisation				
Ventilateurs	3		0,18	0,18
Ventilateurs	1		0,44	0,44
			TOTAL	83,27 kW

7.3. Fonctionnement des ouvrages

7.3.1. Réseaux

Deux tronçons sur le réseau de Haut de Maniba posaient problème en effet de nombreux bouchons ont été fait à cause d'un aplatissement du tuyau en diamètre 200 PVC. Ces débordements passaient par un pluvial en buse de 800 et qui se déversaient chez un riverain. Le SCCCNO a possédé au remplacement de ces deux tronçons défectueux. L'extension du réseau du quartier Batterie a débutée en 2009 et s'achèvera en début 2010. Il est prévu 500 ml de canalisation en diamètre 200, et une boite de branchement pour chaque parcelle.

L'extension du réseau quartier le parc Choiseul étant terminé, il conviendra au SCCCNO de fournir les éléments pour la mise à jour des plans.

Voir les éléments dans le chapitre 1.1.10

7.3.2. *Postes de refoulement*

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste du PORT	2 477	6,79	56 971	156	3 252	9
Poste AUTRE BORD	3 713	10,17	133 668	366	15 051	41
Poste PETIT FOURNEAU	1 135	3,11	40 860	112	7 044	19

- OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

- Les opérations suivantes ont été effectuées sur l'ensemble des postes :
- Nettoyage du poste à l'hydrocureur haute pression mensuellement;
- Nettoyage et contrôle des poires de niveau ;
- Remplacement des poires et appareils électriques défectueux ;
- Maintenance préventive effectuée sur les pompes de relèvement ;
- Contrôle de débit et HMT ;
- Nombreux débouchages de pompes.

- OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

- *Poste Port :*
 - pompe n° 2 :Coût : 2 902 €
- *Poste petit fourneau :*
 - pompe n° 1 :Coût : 2 250 €

OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

Poste du PORT



- Interventions fréquentes pour effectuer le décolmatage des pompes.
- Nettoyage des postes par camion hydrocureur.
- Maintenance des pompes.

Poste de AUTRE BORD



- Nettoyage du poste au camion hydrocureur ;
- Interventions fréquentes dans l'armoire électrique.
- Interventions fréquentes pour effectuer le décolmatage des pompes

Poste PETIT FOURNEAU



- Mesure de débit et HMT;
- nettoyage du poste au camion hydrocureur ;
- maintenance des pompes.

7.3.3. Station de traitement d'eaux usées de MANIBA

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station	-	-	151 668	408	-	-
Dégrillage	-	-	82 m ³	-	-	-
Dessablage	-	-	7 m ³	-	-	-
Dégraissage	3 467	9	44 m ³	-	-	-
Aération (3 aérateurs)	6 767	6,1	-	-	-	-
Recirculation (3 pompes)	8 511	11,8	1 111 824	2 997	-	-
Désodorisation (2 ventilateurs)	16 288	22	-	-	-	-
Boues	-	-	250 m ³	101 kg MS/j	-	-
Polymère	-	-	450 kg	12,1 kg polym/t MS	-	-
Chaux	-	-	-	-	-	-
Débitmètre sortie station	-	-	197 144	528	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	180 768	487,2

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

- Compresseur d'air : Coût : 3 856 €
- Pompe eau brute : Coût : 5 152 €
- Roues du pont racleur : Coût : 1 456 €

- **OPERATION PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

- Graissage des moteurs et vérifications des niveaux d'huile ;
- Remplacement sonde turbidité de sortie
- Entretien groupe électrogène
- Entretien de la GDpresse
- Remplacement des poires de niveau
- Remplacement des roues du pont Diapac

7.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement

7.4.1. Réseaux eaux usées

7.4.1.1. Réseaux Route Nationale

Le réseau gravitaire sur la Nationale 2 près du poste des pompiers subit de fréquentes obstructions à cause de la faible pente.

La DDE gestionnaire du projet de réhabilitation, s'oriente vers le changement d'un linéaire important des réseaux Eaux Usées et Pluviales du fait de l'incompatibilité des fils d'eaux actuels.

7.4.1.2. Lotissement Cité Maniba

Un réseau d'assainissement en cours de réalisation se trouvant près de la station du MANIBA reçoit déjà des eaux usées. La présence importante de bouchons, de gravats et de tampons défectueux sur ce réseau provoque des nuisances importantes avant même leur intégration au réseau public.

Une action conjointe Mairie-S.M.E avait été engagée afin de sensibiliser les riverains pour que les raccordements soient effectués conformément aux normes en vigueur.

7.4.1.3. Quartier CHOISEUL

La présence de gravats est souvent constatée par la SME, une inspection télévisée et des tests à la fumée devront être réalisés. Malgré un curage annuel les obstructions sont encore nombreuses. La quasi-totalité des tampons est en béton, très lourds, non étanches et représente un risque pour les intervenants. Il conviendra de les remplacer avant tout diagnostique (ITV ou test fumée).

7.4.1.4. Quartier Batterie

Une partie du réseau passe en terrain privé et est inaccessible par camion hydrocureur. Un diagnostic devrait être réalisé sur tout le bassin versant du poste petit fourneau.

De nombreux regards restent introuvables et certains tronçons du réseau sont sous dimensionnés. Le réseau attenant au PR Petit Fourneau est perméable, en effet ce dernier reçoit beaucoup d'eau parasite, la canalisation en amiante ciment se dégrade fortement, de nombreux bouchons ont été causés par le vieillissement des canalisations.

7.4.2. Poste de refoulement

7.4.2.1. Poste du Port

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

L'abri de l'armoire électrique a été vandalisé courant 2008, avec tous qui incombent, notamment le manque de sécurité car l'armoire se trouve à la vue de quiconque et là le risque d'accident est très élevé. Une proposition de fermeture a été transmise au SCCCNO en septembre 2008.

7.4.2.2. Poste Autre Bord

L'obstruction fréquente des pompes est constatée ; la mise en place d'un panier dégrilleur permettrait de limiter les dysfonctionnements.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

7.4.2.3. Poste Petit Fourneau

La clôture du site doit être envisagée par le SCCCNO pour des raisons de sécurité.

Coût estimé par la SME : 3 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 station (Maniba) a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

7.4.3. Stations de traitement d'eaux usées

Un auvent permettant de protéger contre la pluie l'aire de stockage de la benne à boue facilitera la déshydratation des boues.

Coût estimé par la SME : 4 k€

Les postes eau brute et eau traitée et le dégraisseur ne sont pas équipés de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 4 k€

La clôture est dégradée de toute part, notamment du coté des services municipaux et du coté du dépôt d'ordure de la commune.

Le coût de la réfection estimé par la SME est de 3 k€.

L'arrêté d'autorisation de la station prévoit des contrôles de l'état de l'émissaire et du milieu naturel à proximité du point de rejet en mer selon différentes fréquences et paramètres. A ce jour, aucun de ces contrôles n'a été réalisé et il est souhaitable que le SCCCNO se mette en conformité réglementaire sur le sujet dans les meilleurs délais.

La chaîne de la bouée permettant de signaler la présence de l'émissaire en mer s'est rompue. La bouée se trouve actuellement dans le port de Case Pilote. Il est souhaitable que le SCCCNO statue sur le devenir de cette bouée (a priori, bouée non imposée par les Services du Domaine Maritime) et la fasse réparer si elle doit être conservée.

8. RESEAU DE CASE PILOTE FOND BOUCHER

8.1. Station de traitement d'eaux usées de Bâti Soleil



Cette station d'épuration OXYVOR de type boues faible charge, à capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

8.2. Inventaire des ouvrages

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-ejecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,9

8.3. Fonctionnement des ouvrages.

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Jour (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Jour (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Aération	2 203	6	-	-	-	-
Recirculation	2 925	12,7	29 250	80	-	-
Extraction boues clarificateur	-	-	20	0,55 m ³ /j	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	6 545	17,9

- OPERATION PARTICULIERES D'ENTRETIEN

Les ouvrages font l'objet d'un entretien régulier. A cette occasion, un nettoyage au jet haute pression est effectué, la vérification et l'entretien courant des appareils électromécaniques sont réalisés. L'entretien des espaces verts sur tout les sites est assuré par le CAT de Morne rouge dans le cadre d'un contrat de sous traitance.

- OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

- Hydro-éjecteur : Coût : 6 149 €
- Armoire électrique : Coût : 3 090 €

8.4. Limites des ouvrages

8.4.1. Réseaux eaux usées

Sur ce réseau attenant à la station, aucune boîte de branchement n'est visible.

Il conviendra dans les plus brefs délais, de transmettre le plan du réseau à la SME pour réaliser une recherche de ces boîtes et en faire le diagnostic leur état.

8.4.2. Station de traitement d'eaux usées

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Cette station de type OXYVOR ne dispose pas de système de traitement des boues.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait d'améliorer le fonctionnement de la station.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Ville de FOND SAINT DENIS

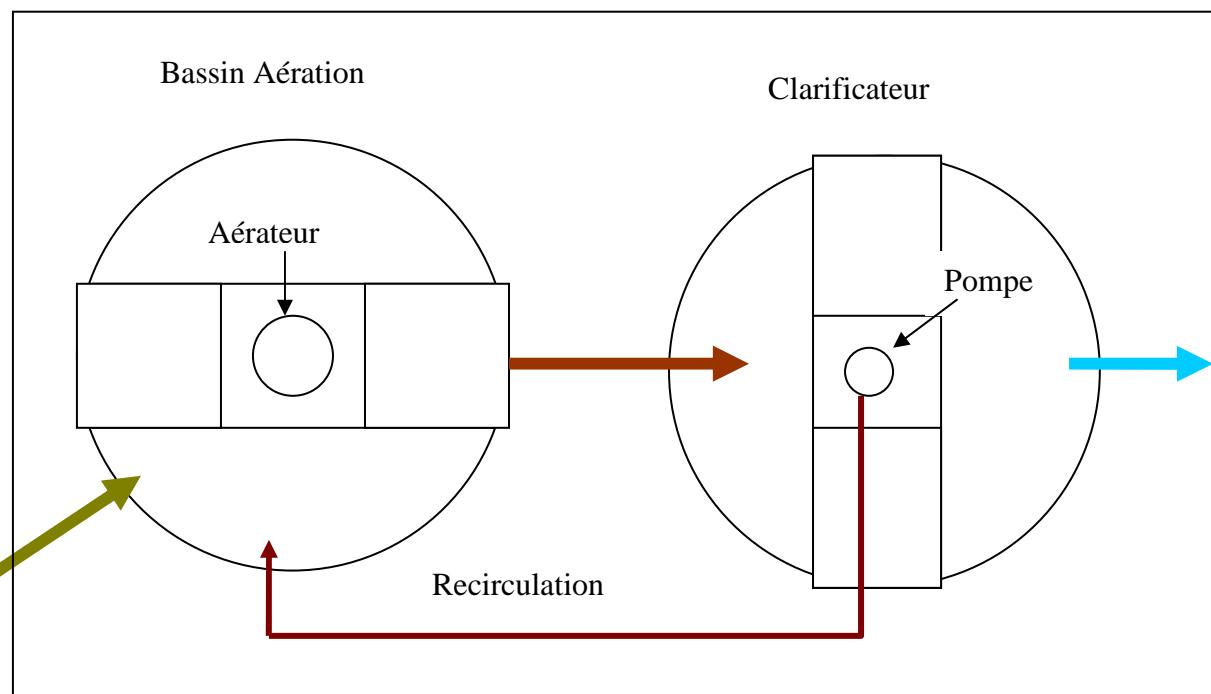


Cette station d'épuration OXYVOR de type boues faible charge, à capacité nominale équivalente à 100 éq

9. RESEAU DE FOND SAINT DENIS

9.1. Schéma d'ensemble

9.1.1. Principe de fonctionnement



9.2. Inventaire des ouvrages

9.2.1. Réseaux de collecte

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2009	U	Réceptionné en 2009	Nbre de regards	Janvier 2010
Rivière Mahaut Gravitaire Ø 200	19	200				200
TOTAL GENERAL		200				200
TOTAL GRAVITAIRE		200				200
TOTAL REFOULEMENT		-				
TOTAL REGARDS	19					19

9.2.2. Station de traitement d'eaux usées

▪ CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Bassin d'aération	Turbine	1		2,5
Clarificateur	Bassin	1		
	Pompe de Recirculation Flygt DF 3045	1		1,4
T O T A L				3,9 kW

La station reprend les effluents d'un bâtiment HLM de 28 logements.

9.3. Fonctionnement des ouvrages

9.3.1. Station de traitement d'eaux usées

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume traité*	-	-	-	-	-	-
Aération	5 252	14,6	-	-	-	-
Recirculation	3 730	28,7	11 190	31	-	-
Consommation énergie	-	-	-	-	5 615	15,6
Extraction boues	-	-	67	2 kg MS/j	-	-

-* : volume non disponible par absence de comptage

• OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

- Renouvellement armoire électrique: Coût 3 090 €

• OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

- Intervention mensuelle de camion hydro-cureur pour nettoyage et extraction de boues ;
- Entretien et dégorgement de la pompe de recirculation ;
- Entretien et maintenance de la turbine ;
- L'entretien des espaces verts assuré par le CAT de Morne Rouge dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

9.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

La filière de traitement des boues actuelle ne permet pas d'évacuer la totalité des boues produites par le traitement biologique.

La station reprend les effluents du lotissement « La Tranchée », composé de 28 logements. Le débit nominal est donc atteint. (3,5 éq.hab/log et 150 l/éq.hab/j), soit 100 éq.hab. Aucun raccordement supplémentaire ne peut être envisagé sur la station.

Les boues seront traitées sur la station de Saint Pierre – Fond Corré qui possède une filière boue (silo avec filtre drainant et centrifugeuse).

Compte tenu de la configuration de cette petite installation, il n'est pas possible d'effectuer de bilans analytiques normalisés.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

VILLE
DU
PRECHEUR

9.5. RESEAU DE PRECHEUR BOURG

9.5.1. Réseaux de collecte

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2009	U	Réceptionné en 2009	Nbre de regards	Janvier 2010
Cité Coquet Gravitaire Ø 200	10	200				200
Total		200		-		200
Charmeuse 1 Gravitaire Ø 200	39	850				850
Total		850		-		850
TOTAL GENERAL		1 050				1 050
TOTAL GRAVITAIRE		1 050				1 050
TOTAL REFOULEMENT		-				-
TOTAL REGARDS	49					49

10. STATION DE LA CHARMEUSE I

Cette station de type boues activées faible charge à une capacité de 300 éq.hab.



10.1. Caractéristiques des ouvrages actuels

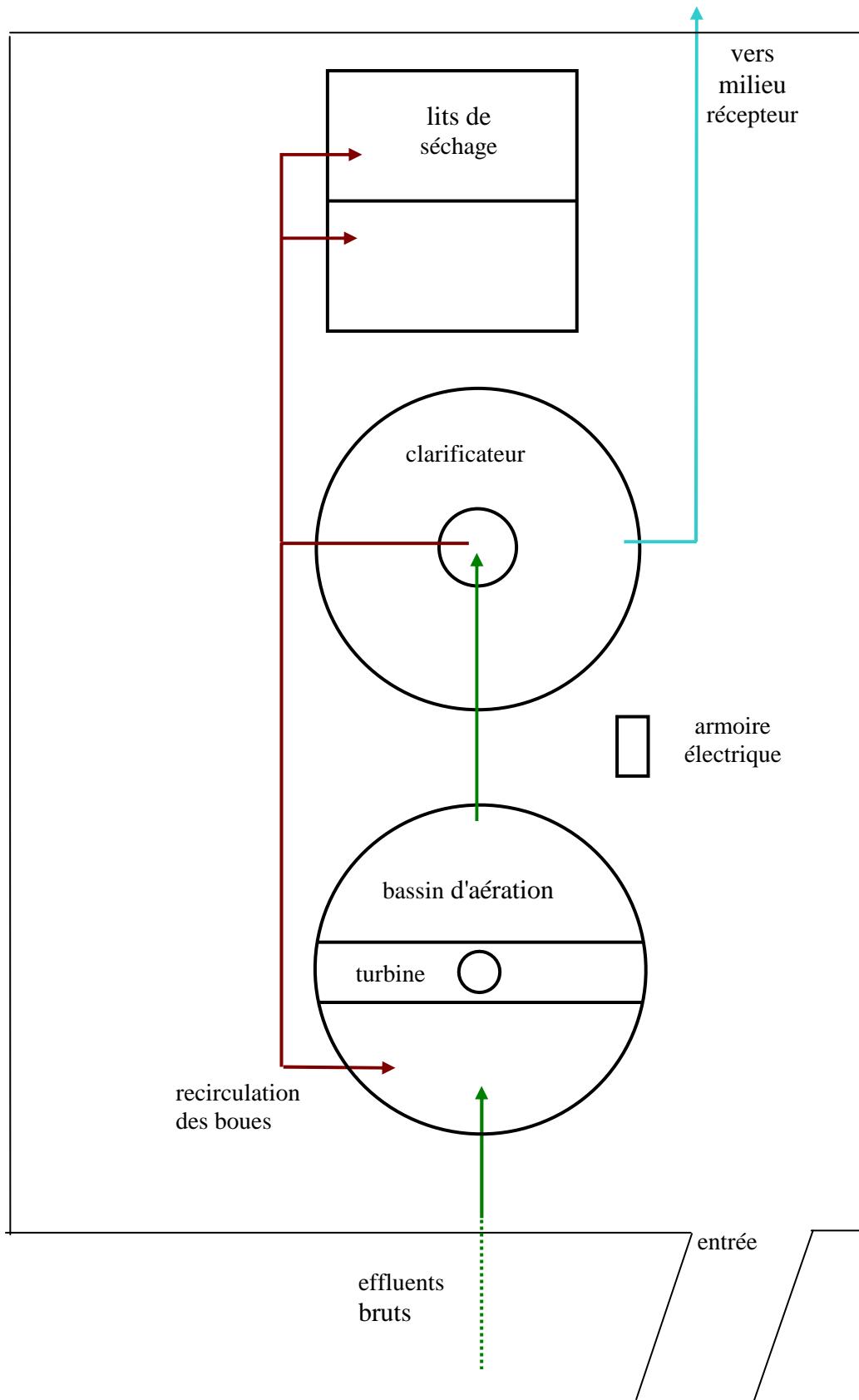
- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aération	Turbine	1	3
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			4,4

Station de traitement d'eaux usées de CHARMEUSE I

Principe de fonctionnement

Commune du PRECHEUR



10.2. Fonctionnement des ouvrages

10.2.1. *Station de traitement d'eaux usées*

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Jour (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Jour (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-	-	-	-	-
Aération	5 201	3,6	-	-	-	-
Recirculation	1 300	1,2	13 000	35	-	-
Boues clarificateur	-	-	109	3 kg MS/j		
Energie consommée*	-	-	-	-	3 468	9,4

*volume non disponible car absence de comptage

- **OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

Intervention mensuelle de camion hydrocureur pour nettoyage et extraction de boues ;

Extraction de boue sur lits de séchage ;

Entretien et dégorgement de la pompe de recirculation ;

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

RAS en 2009

10.3. Limites des ouvrages et projets de renforcements réglementaires

La station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Les capots des 2 bassins non solidaires sont abîmés par le soleil.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Les passerelles des deux bassins ne permettent pas d'intervenir sur les équipements en toute sécurité.

Coût estimé par la SME : 9 k€

Le pluvial mal canalisé a provoqué un glissement de terrain entraînant par la même la clôture et un bout de lit de séchage.

Coût estimé par la SME : 2,5 k€

Il conviendra de prolonger le rejet de la station qui traverse par un canal à ciel ouvert le quartier et, en cas de problème de la station, les habitants subissent des odeurs nauséabondes. Cette solution a été proposée par la SME en février 2007 lors d'une réunion sur site avec Monsieur le maire de la ville du Prêcheur.

Coût estimé par la SME : 11 k€

11. STATION DE LA CHARMEUSE II

11.1. Inventaire des ouvrages

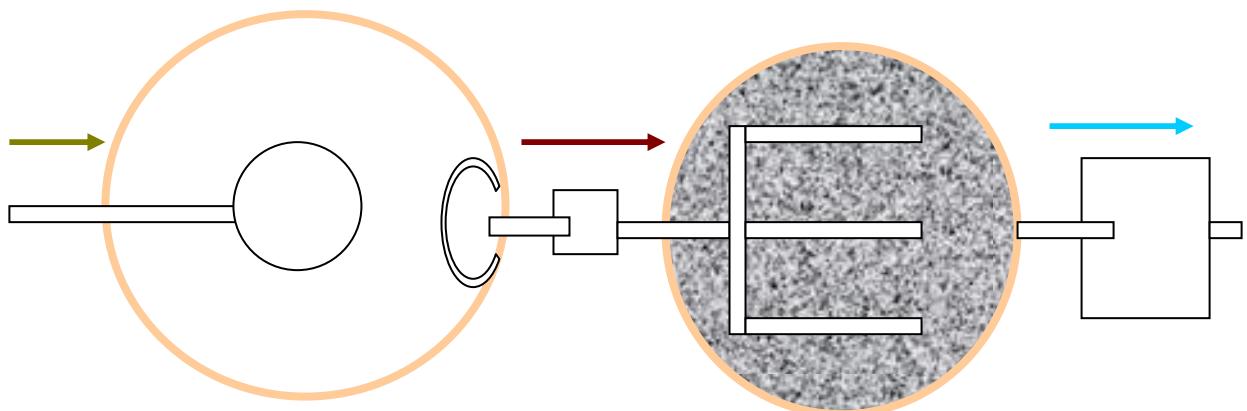
Station de type Décanteur Digesteur DIGEPUR de capacité nominale équivalente à 50 éq.hab.

- Population raccordée : 20 logements
- Arrivée des effluents : gravitaire

11.2. Schéma d'ensemble

11.2.1. *Principe de fonctionnement*

Station de traitement d'eaux usées de CHARMEUSE II



- **OPÉRATIONS D'ENTRETIEN**

Intervention par camion hydrocureur pour nettoyage.

Espace vert

- **LIMITES DES OUVRAGES**

La station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le pluvial mal canalisé a provoqué un glissement de terrain entraînant une partie de la clôture et créé un affaissement de la station. Une réunion a eu lieu sur site en présence de la commune du Prêcheur, du SCCCNO, de la DAF et de la SME début 2006 et il a été évoqué le remplacement à court terme de l'ouvrage par un poste de refoulement amenant les eaux vers Charmeuse 1.

12. STATION DE LA CITE COQUET

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 200 éq.hab.

Population raccordée : 19 abonnés

Arrivée des effluents : gravitaire



12.1. Inventaire des ouvrages

12.1.1. Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet

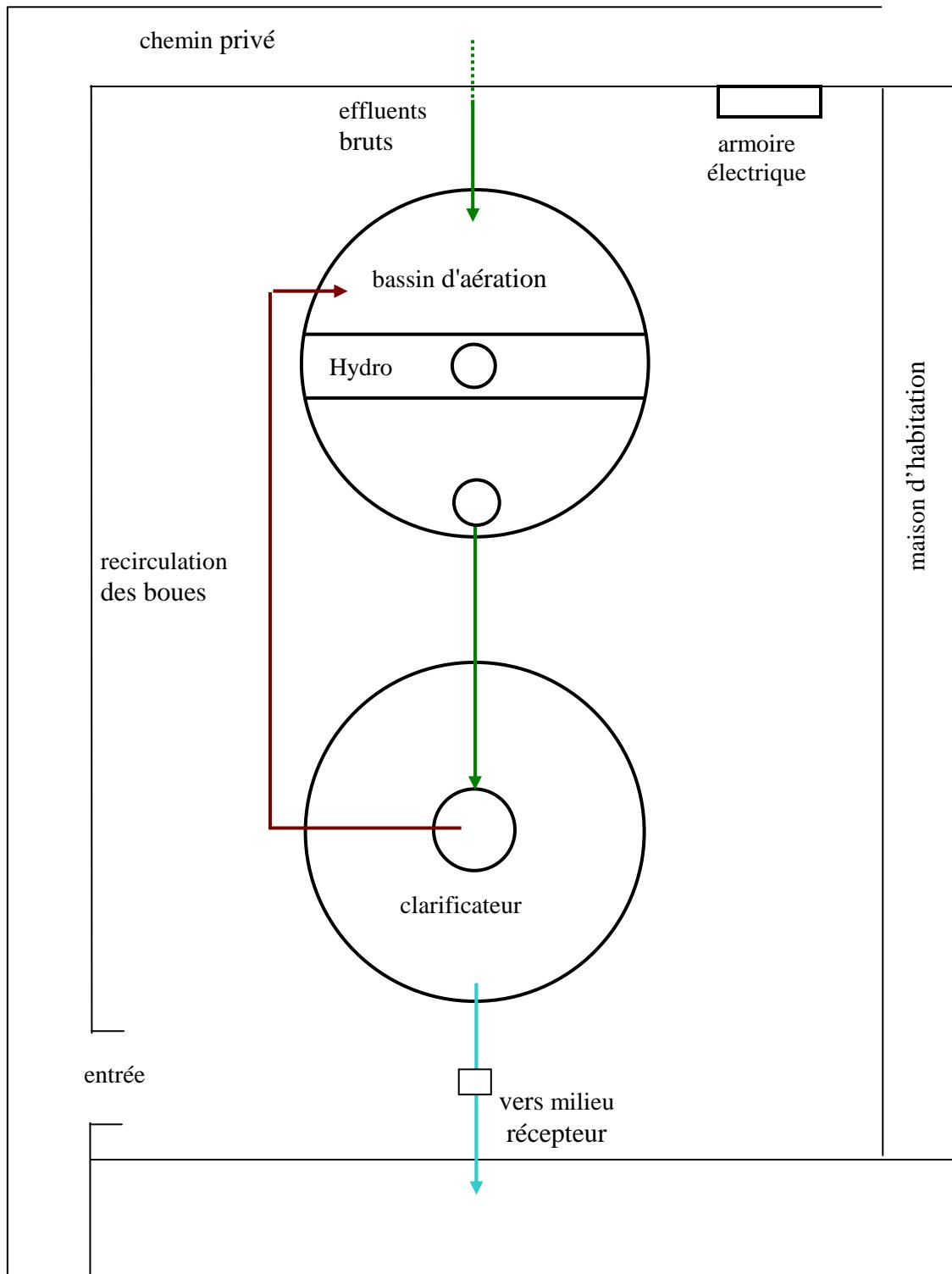
- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,4

12.2. Principe de fonctionnement

12.2.1. *Schéma d'ensemble*

Station de traitement d'eaux usées de COQUET Commune du PRECHEUR



12.3. Fonctionnement des ouvrages

12.3.1. *Station de traitement d'eaux usées de Cité Coquet*

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-	-	-	-	-
Aération	4 370	11,8	-	-	-	-
Recirculation	3 261	9	32 610	89	-	-
Energie consommée*	-	-	-	-	13 811	37,8
Boues clarificateur	-	-	58	4 kg MS/j	-	-

*volume non disponible car absence de comptage

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

RAS en 2009

- **OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

- Nettoyage et extraction de boues par camion hydro-cureur ;
- Interventions sur les équipements électromécaniques ;
- Dégorgement hydro-éjecteur.

12.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

Il est nécessaire d'équiper la station de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La station est située à proximité d'habitations dont les occupants constatent des nuisances sonores et parfois olfactives lors des évacuations de boues.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME 1,5 k€

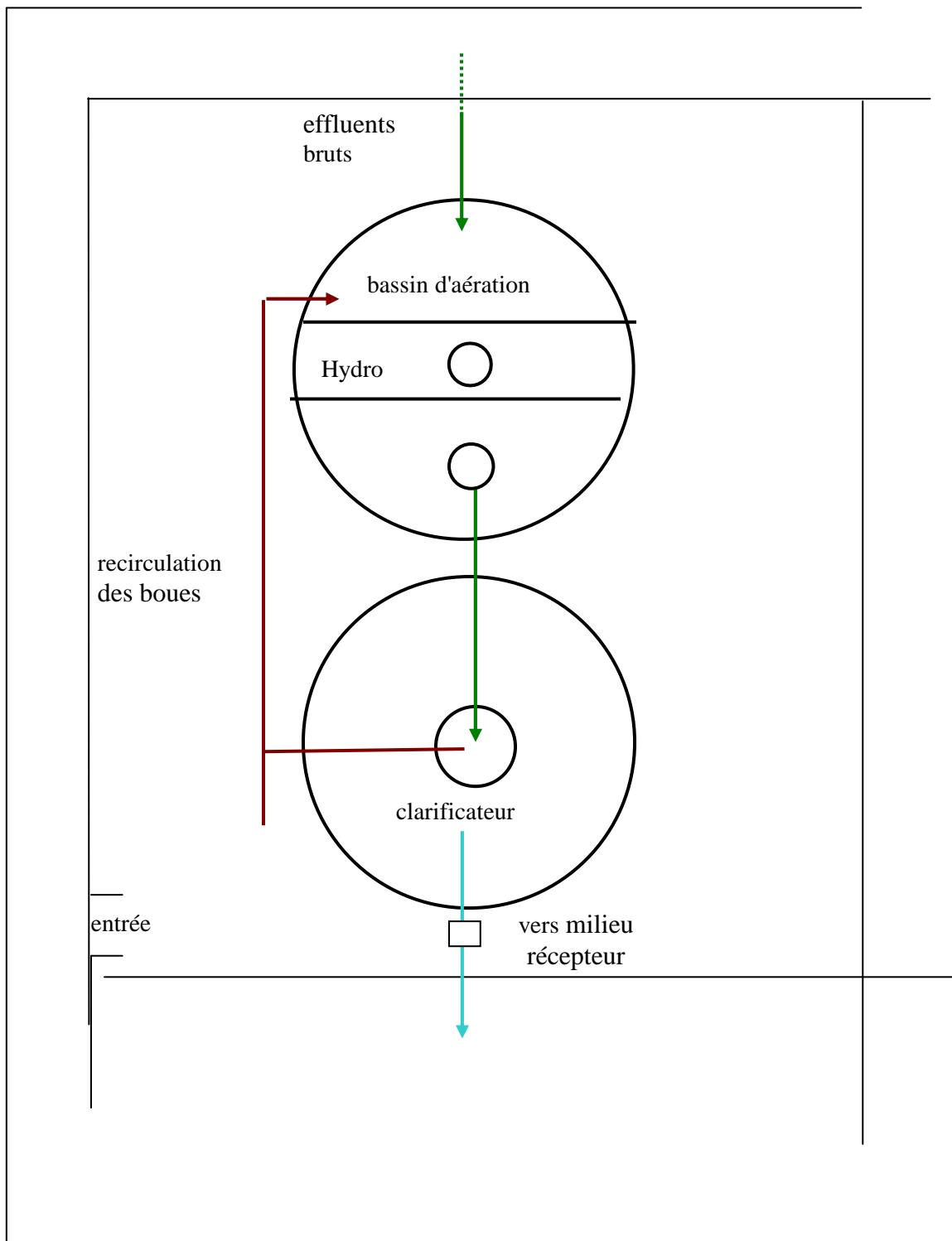
Il conviendra de prolonger le rejet de la station qui traverse par un canal à ciel ouvert le quartier cité Pohie et, en cas de problème de la station, les habitants subissent des odeurs nauséabondes. Cette solution a été proposée par la SME en février 2007 lors d'une réunion sur site avec Monsieur le maire de la ville du Prêcheur.

Coût estimé par la SME : 18,5 k€

13. STATION DE L'ECOLE COMMUNALE

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 80 éq.hab.

13.1. Principe de fonctionnement



13.2. Inventaire des ouvrages

- **CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS**

Arrivée des effluents : gravitaire.

Station située à proximité immédiate de l'école.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aérateur	Hydroéjecteur FLYGT	1	2
Clarificateur	Pompe recirculation	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,4

13.3. Fonctionnement des ouvrages

13.3.1. *Station de traitement d'eaux usées de l'Ecole Maternelle*

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-	-	-	-	-
Aération	1 695	4,6	-	-	-	-
Recirculation	3 407	10	34 070	93	-	-
Energie consommée*	-	-	-	-	-	-
Boues clarificateur	-	-	10	0,27 kg MS/j	-	-

*volume non disponible car absence de comptage

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT :**
RAS EN 2009
- **OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN**
Vidange du clarificateur pour extraction de boues.

13.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

14. STATION CITE SOLIDARITE

Fosse septique de capacité équivalente à 200 éq.hab.

Arrivée des effluents : gravitaire



14.1. Inventaire des ouvrages

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

STATION DE TRAITEMENT EAUX USEES CITE SOLIDARITE				
DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Décanteur		1		
Poste de refoulement	Pompes Pompex K 63	2	11	2,4
T O T A L			2,4 kW	

14.2. Fonctionnement des ouvrages

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

RAS en 2009

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN**

Des opérations d'entretien, notamment :

- vidange du poste,
- nettoyage du décanteur ;
- drain filtrant ;
- suivi des équipements électromécaniques,
- espaces verts.

14.3. Fonctionnement des ouvrages

14.3.1. *Station de traitement d'eaux usées de Cité Solidarité*

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-	-	-	-	-
Aération	-	-	-	-	-	-
Poste rejet mer	519	1	5 190	14	-	-
Energie consommée*	-	-	-	-	247	0,7
Boues clarificateur	-	-	2	0,08 kg MS/j	-	-

*volume non disponible car absence de comptage

14.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Il n'existe pas de schéma de la station et nous ne pouvons donner des précisions sur le drain filtrant.

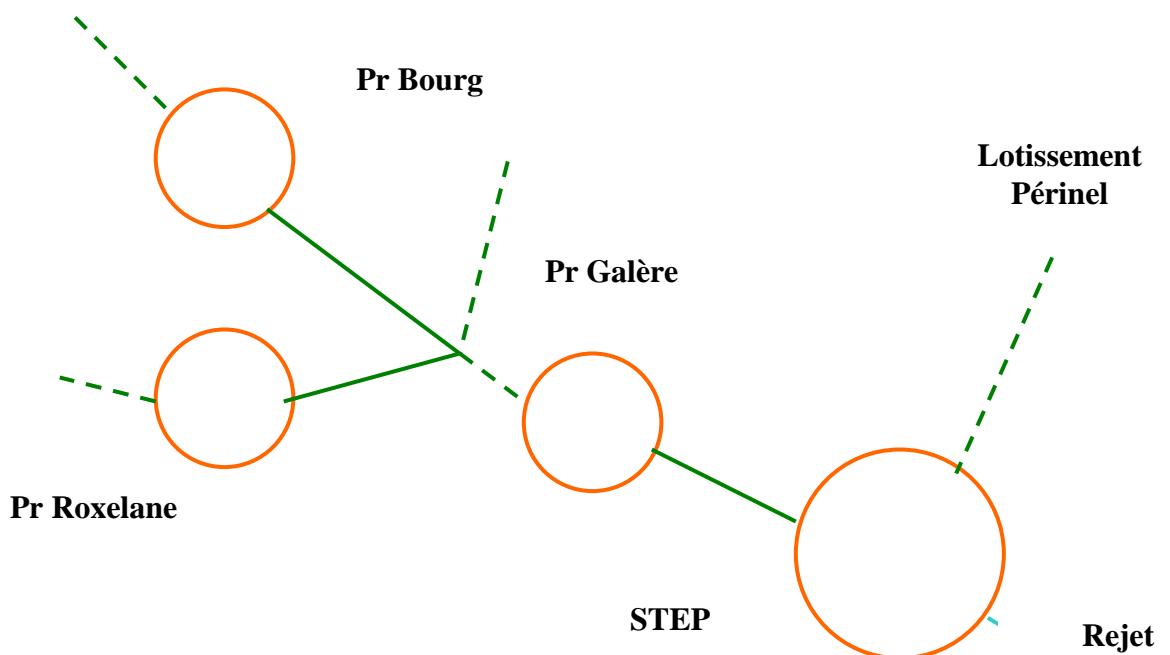
Ville de Saint Pierre

RESEAU DU BOURG



15. RESEAU DE SAINT PIERRE BOURG

15.1. Schéma d'ensemble



15.2. Inventaire des ouvrages

15.2.1. Réseau de collecte

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2009	U	Réceptionné en 2009	Nbre de regards	Janvier 2010
Poste Bourg Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	243	6 810 970				6 810 970
Total				-		
Poste Roxelane Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	70	2 240 450				2 240 450
Total				-		
Poste Galère Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 110	72	2 020 880				2 020 880
Total				-		
Perrinel Gravitaire Ø 200						
Total						
TOTAL GENERAL						
TOTAL GRAVITAIRE		11 070				11 070
TOTAL REFOULEMENT		2 300				2 300
TOTAL REGARDS	385					

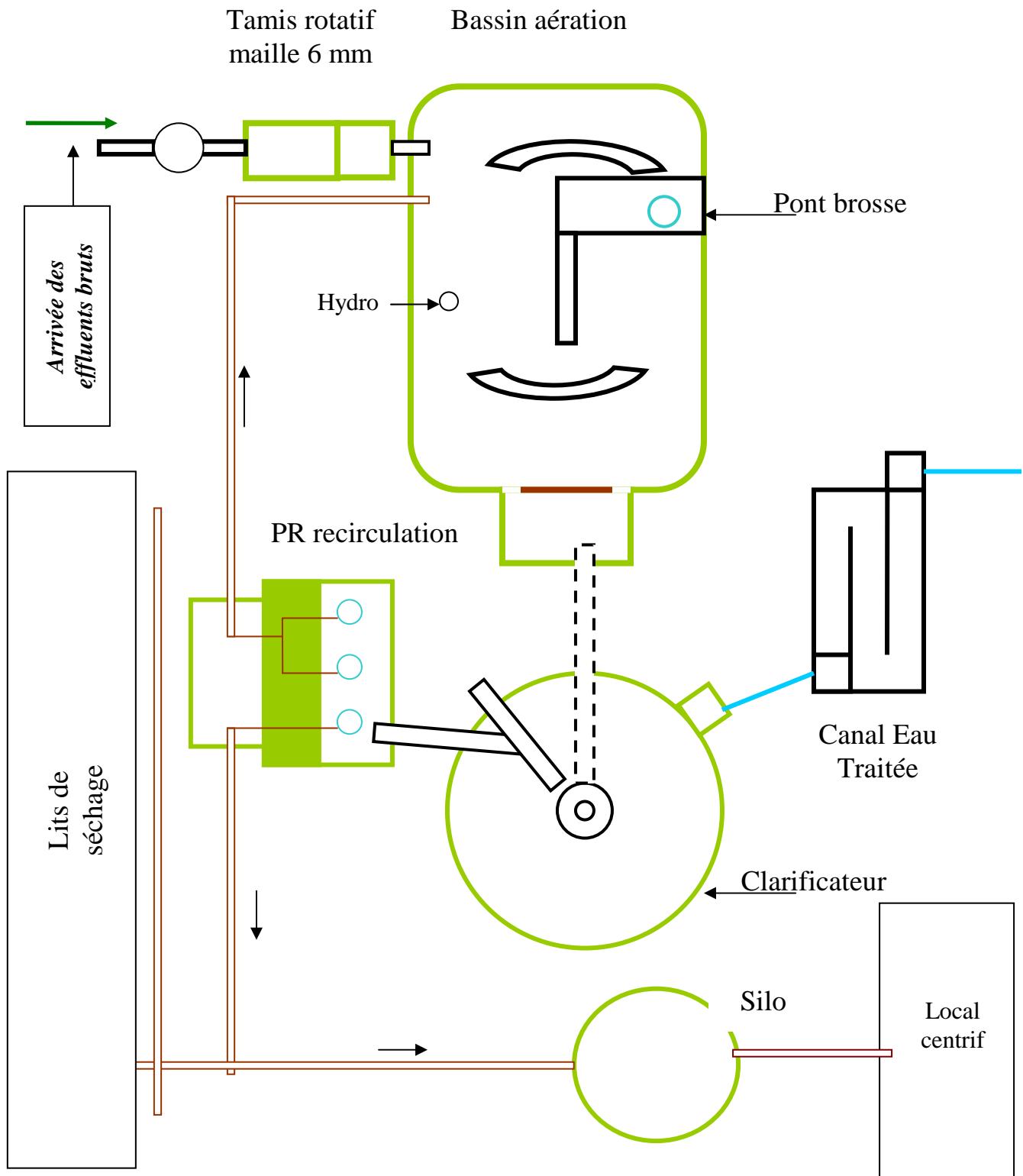
15.2.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m ³ /h)	Date d'installation
Poste Galère					
Pompe 1	PUMPEX K87	6,3	22	33	2006
Pompe 2	PUMPEX K67	6,3	22	33	2007
Total		13,7			
Poste Roxelane*					
Pompe 1	PUMPEX K63	1,7	16	16,5	2007
Pompe 2	PUMPEX K63	1,7	16	16,5	2007
TOTAL		3,4			
Poste Bourg					
Pompe 1	PUMPEX K87	6,3	25	22	2005
Pompe 2	PUMPEX K87	6,3	25	22	2005
Total		12,6			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		28,6			

*Pompes prise en charge par la station TOTAL

15.3. Schéma d'ensemble

15.3.1. Principe de fonctionnement (après réhabilitation)



15.3.2. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

La station d'épuration du Bourg de type aération prolongée de capacité nominale équivalente à 1 900 éq.hab. a été réhabilitée en 2009. Toutefois, les travaux réalisés ont été réalisés dans l'attente de la création d'une nouvelle unité à moyen terme.

- **CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS (APRES REHABILITATION)**

TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Prétraitement	Tamis rotatif 6mm	1	1,2
Aération	Pont brosse -Bassin de 230 m3	1	15
	Hydro-éjecteur	1	7.5
Clarification	Bassin de 100.m3	1	-
Pompe Recirculation	Pompe hors d'eau	2	4
Pompe extraction	Pompe hors d'eau	2	3
Pompe colature	Pompe flygt	2	3
Divers	Eclairages ...	-	-
	TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		33,7

- **TRAITEMENT DES BOUES**

Equipements	Type	Nombre	KW	Surface Totale (m ²)	Volume (m ³)
Silo	Agitateur				
	Pompe boues	1	2		25 m ³
1		1	2,2		
Deshydratation	centrifugeuse	1	15		
Séchage des boues	Lits de séchage	8		250	150
	TOTAL PUISSANCE INSTALLEE	19,2			

15.4. Fonctionnement des ouvrages

15.4.1. Réseaux

L'extension de la rue Castelnau a débutée fin 2009 et s'achèvera début 2010, un appel d'offre avait été lancé par le SCCCNO courant 2009 avec pour maître d'œuvre la DAF.

Voir les éléments au chapitre 1.1.10

15.4.2. *Postes de refoulement*

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste Bourg	3 487	9,45	73 227	198	20 844	56
Poste Galère	4 519	12,25	149 127	404	24 096	65
Poste Roxelane	1 617	4,38	25 872	70	3 528	10

- OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

- *PR Roxelane*
 - Renouvellement partiel pompe : Coût 1 134 €
- *PR Galère*
 - Renouvellement partiel pompe : Coût 2 310 €

- OPERATIONS D'ENTRETIEN

Poste du Bourg



Les opérations suivantes ont été effectuées :

- nettoyage du poste à l'hydro cureur haute pression mensuellement;
- contrôle et renouvellement des poires de niveau ;
- contrôle de débit et hauteur manométrique.

Poste de Galère



Les opérations suivantes ont été effectuées :

- nettoyage du poste à l'hydrocureur haute pression mensuellement;
- contrôle et renouvellement des poires de niveau ;
- contrôle de débit et hauteur manométrique

Poste de Roxelane



Les opérations suivantes ont été effectuées :

- nettoyage du poste à l'hydro cureur haute pression mensuellement;
- contrôle des poires de niveau ;

Déplacement du poste

Le SCCCNO a procédé au déplacement du poste et les travaux ont été terminés au 1er trimestre 2009 avec pour maître d'œuvre la DAF.

Lors du déplacement du poste, un système de télésurveillance et une vanne d'isolement ont été mise en place.

15.4.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-	127 714	350	-	-
Aération	9 263	25,1	-	-	-	-
Recirculation	6 477	22,1	55 040	149	-	-
Boues évacuées	-	-	289	0,14	-	-
Energie	-	-	-	-	142 081	385

* Estimation du débit de Janvier à Mai, débit mesuré en sortie ensuite.

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

RAS en 2009

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN**

- Raclage des lits de boues
- Nettoyage par camion hydro cureur
- Graissage pont brosse
- Graissage de la centrif
- Entretien du tamis rotatif.

15.5. Limites des ouvrages et projets de renforcements

15.5.1. Réseaux eaux usées

L'étude diagnostic avec inspection caméra effectuée par la SME en 2005 sur une partie du réseau a permis de détecter un certains nombres d'anomalies :

- des mises à niveau et quelques renouvellements de regards sont nécessaires
- 4 tronçons sont à reprendre Route Nationale et 3 rue Victor Hugo
- aucun raccordement de branchement n'a été constaté dans la rue Mont Noël sur 350 m de conduite

Les enquêtes de conformité sur les installations intérieures menées dans le même temps ont révélé que:

- les eaux ménagères sont souvent directement rejetées au milieu naturel ou au pluvial
- quelques branchements d'eaux pluviales sont connectés au réseau d'eaux usées
- de nombreux clients raccordables sont non raccordés

- plusieurs raccordements sont non-conformes.

15.5.2. Postes de refoulement

15.5.2.1. Poste du Bourg

Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent dans la rue Gabriel Peri.

La mise en place d'un trop plein avec rejet en mer est à envisager pour des raisons de salubrité publique. Une étude est à réaliser par le Syndicat en ce sens.

Coût à définir

15.5.2.2. Poste Galère

Il est nécessaire de ménager le trop plein car en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent sur la plage.

La mise en place d'un clapet anti retour est à envisager.

Coût estimé par la SME : 3 k€

15.5.2.3. Poste Roxelane

Le poste a été transféré, avec la mise en place de système de sécurité notamment des grilles antichute, un système de télésurveillance, et d'une vanne pour isoler le poste du réseau.

15.5.3. Station de traitement d'eaux usées

L'ancienne station d'épuration était vétuste et ne disposait pas de filière boue adaptée..

Le SCCCNO a lancé début 2007 un appel à candidature pour sa réhabilitation et les travaux ont été achevés au cours du 1^{er} semestre 2010.

Ces travaux permettront au SCCCNO d'avoir un outil épuratoire pour quelques années et de finaliser leur réflexion en vue de la réalisation d'une nouvelle installation sur un autre terrain ou sur le site actuel.

Les travaux ont consisté à :

Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage
- la pose d'un hydroéjecteur dans le bassin d'aération existant en complément du pont brosse actuel
- l'amélioration de la re-circulation et de l'extraction des boues
- la réhabilitation du local technique

Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures
- l'installation d'une centrifugeuse fixe.

La volonté de la collectivité de renforcer son potentiel épuratoire peut trouver une solution à hauteur de 3 600 EH contre les 1 900 EH actuels, avec la réhabilitation/ extension de la station d'épuration existante. Malgré un espace foncier très limité, cet objectif est envisageable avec le recours à la technique de séparation par membranes d'ultrafiltration.

Une étude de faisabilité a été réalisée par la SME sur le sujet avec l'appui de la Direction Technique de Lyonnaise des Eaux.

L'investissement correspondant à ces travaux serait d'environ 1,3 millions d'euro HT.

Toutefois, la détermination de la charge à prévoir pour l'installation future ne pourra se faire qu'après :

- une campagne longue durée (6 mois minimum) de mesure de la charge hydraulique et organique actuelle permettant de connaître précisément ce qui arrive à la station aujourd'hui ;
- une estimation la plus précise possible des évolutions de la population de la commune à moyen terme devant rejeter ses eaux usées dans cette installation.

Dans le cas où la charge à traiter devait dépasser la limite des 3 600 EH étudiés dans le présent rapport, il sera alors nécessaire d'envisager un aménagement plus important du site avec notamment la création d'un nouveau bassin d'aération.

Ville du Morne Vert



Station de traitement d'eaux usées de type Bio-disque La Vigie 300EH

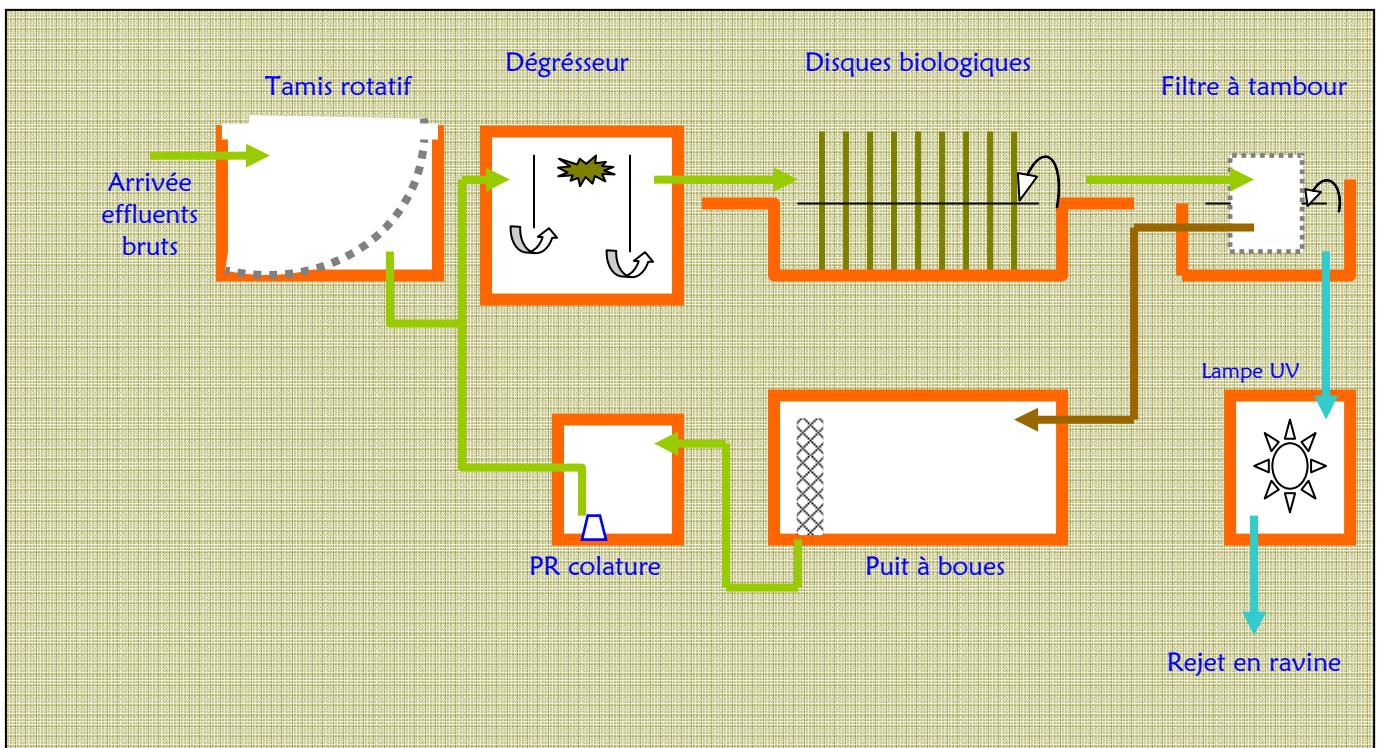
16. INDICATEURS TECHNIQUES DU MORNE VERT

16.1. Inventaire des ouvrages

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2009	U	Réceptionné en 2009	Nbre de regards	Janvier 2010
La Vigie Gravitaire Ø 200	18	200				200
TOTAL GENERAL		200				200
TOTAL GRAVITAIRE		200				200
TOTAL REFOULEMENT		-				
TOTAL REGARDS	18					18

16.2. Station de traitement d'eaux usées

- Schéma de principe



- Caractéristiques des ouvrages

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Prétraitement	Tamis rotatif maille 6 mm	1		1,1
Traitement biologique	Disques biologiques	1		0,8
Traitement final	Filtre à Tambour et lampe UV	1		1,1
Traitement des boues	Silo à boues avec grille Johnson Pompes liqueur mixte	1 2	14	2
Traitement odeurs	Désodo	1		-
			T o t a l	5 kW

Principe de fonctionnement :

Le biodisque consiste en un assemblage de plusieurs disques, réalisés en matériau composite, montés et solidement fixés sur un arbre.

L'arbre est mis en rotation lente par un motoréducteur, avec une vitesse comprise entre 1 et 6 rotations par minute, selon le diamètre des disques et les caractéristiques de l'effluent à traiter.

Le biodisque est en partie immergé dans l'effluent à épurer, lui-même contenu dans un réservoir. Son mouvement rotatif le met alternativement en contact avec l'oxygène de l'air. Une flore bactérienne, nourrie par les microorganismes contenus dans l'effluent, se forme à la surface des disques.

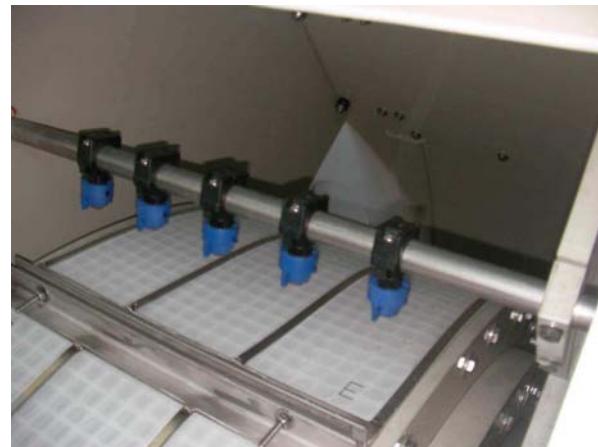
Les bio-disques offrent une alternative intéressante. Les bactéries se fixent sur les disques. Ces derniers tournent doucement (à quatre tours par minute en moyenne) et assurent ainsi de l'oxygène aux bactéries qui se chargent de nettoyer l'eau

Disques biologiques



Filtration des eaux usées des stations d'épuration.
Remplace aussi les clarificateurs primaires ou secondaires.

Filtre à tambour rotatif



Au contact de la lumière U.V., l'écorce des algues est attaquée. L'U.V. a une action rapide sur les algues.

Lampe UV



16.3. Fonctionnement des ouvrages

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume traité	-	-	5823	16	-	-
Aération	8 859	23,8	-	-	-	-
Recirculation	-	-	-	-	-	-
Consommation énergie	-	-	-	-	960	2,6
Extraction boues	-	-	18	0,97 kg MS/j	-	-

- **OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

- Intervention mensuelle de camion hydrocureur pour nettoyage et extraction de boues ;
- Entretien hebdomadaire des rampes de lavage ;
- L'entretien des espaces verts assuré par le CAT de Morne rouge dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

16.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

L'ancienne station était en surcharge et nécessitait une réhabilitation.

Le SCCCNO a lancé un appel à candidature début 2007 pour le remplacement de cet ouvrage.

La filière mise en œuvre prévoit un prétraitement, un décanteur digesteur, des disques biologiques et un clarificateur.

Les boues seront traitées sur la station de Bellefontaine-Bourg dans le cadre du projet réhabilitation de cette station comme précisé précédemment.

La nouvelle station (300 EH) de type disques biologiques a été mise en route en fin décembre 2008.

Cette station est composée de :

- **PRETRAITEMENT**
Dégrilleur-compacteur à vis inclinée
- **TRAITEMENT PRINCIPAL**
Disques biologiques d'une surface de 1440m²
- **TRAITEMENT SECONDAIRE**
Filtre à tambour et traitement ultra violet
- **FILIERE BOUES**
Cuve de décantation avec grille JOHNSON

Annexes

- ☞ Organigramme de l'Agence SME Carbet
- ☞ Fiche-type d'identification des risques pour les postes de refoulement
- ☞ Liste des risques professionnels
- ☞ Document unique SCCCNO
- ☞ Liste des branchements neufs réalisés en 2009

- ☞ Annexes Bellefontaine

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement de la Mairie
- Poste de relèvement de Cheval Blanc
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg
- Station de traitement d'eaux usées de Fond Boucher
Rapports d'autocontrôle de la station du Bourg

- ☞ Annexes Carbet

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement Fromager
- Poste de relèvement du Marché
- Poste de relèvement Dispensaire
- Poste de relèvement Coin
- Poste de relèvement Fond Capot
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg
Rapports d'autocontrôle de la station Bourg

- ☞ Annexes Case-Pilote

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement Autre Bord
- Poste de relèvement Petit Fourneau
- Poste de relèvement Port
- Station de traitement d'eaux usées de MANIBA
Rapport d'autocontrôle de la station de MANIBA

RESEAU DE FOND BOUCHER

Station de traitement d'eaux usées de BATISOLEIL

Rapport d'autocontrôle de la station de BATISOLEIL

☞ Annexes Fond-Saint-Denis

- Station de traitement d'eaux usées de FONDS SAINT-DENIS
- Rapport d'autocontrôle de la station de FONDS SAINT-DENIS

☞ Annexes Prêcheur

- Station d'épuration Charmeuse I
- Station d'épuration Coquette
- Station d'épuration Ecole Maternelle
- Station Cité Solidarité
- Rapport d'autocontrôle de la station Charmeuse
- Rapport d'autocontrôle de la station de Cité Coquette
- Rapport d'autocontrôle de la station Cité Solidarité

☞ Annexes Saint-Pierre

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement Galère
- Poste de relèvement Roxelane
- Poste de relèvement Bourg
- Station de traitement d'eaux usées de Fond Corré
- Rapport d'autocontrôle de la station de Fond Corré

☞ Annexes Morne-Vert

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Station de traitement d'eaux usées de La Vigie
- Rapport d'autocontrôle de la station de La Vigie